



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 23 FEVRIER 2017**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 23 FEVRIER 2017**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance plénière le Jeudi 23 Février 2017 salle DELANNOY, sous la Présidence de Madame Sylvia DUHAMEL, Maire, afin d'y tenir une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée le 16 Février 2017.

La majorité des membres en exercice a procédé, conformément à l'Article L 2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil.

En outre, il a été décidé d'y adjoindre, en qualité d'auxiliaire pris en dehors de l'Assemblée, Madame Laurence CUVILLIER, qui assistera à la séance sans qu'elle puisse, toutefois, prendre part aux délibérations.

Madame le Maire : Afin de me permettre d'ouvrir la séance, nous allons tout d'abord procéder à la désignation de notre secrétaire de séance, Maxime LAURENT qui aura la charge de faire l'appel nominal et de vérifier le quorum.

Etaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M.BROGNIET Patrick, Mme GILSON Emmanuelle, M. LEGRAND Francis, M. LEMAIRE Pascal, Mme LUDOVISI Brigitte, Mme CARRE Danyla, M. DECROIX Patrick, Mme DUPUIS Michèle, M. MORTREUX Albert, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, Mme LEROUX Christiane, M. DRUESNE Patrick, Mme MENDOLA Nunziata, Mme CANIAU Nathalie, M. LAURENT Maxime, Mme MONCEAU Catherine, M. AULOTTE Jean-Luc, M. BIGAILLON Laurent, M. MARISSIAUX Jacques, M. BECOURT Daniel,

Conseillers ayant donné procuration :

Mme GILBERT Stéphanie procuration Mme CARRE Danyla
M. DELEHAYE Maxence procuration M. BIGAILLON Laurent
Mme VANDEPUTTE Valérie procuration Mme DELGARDE Marie-Tiphaine
M. LEMAY Frédéric procuration Mme CANIAU Nathalie
Mme DUEZ Elodie procuration M. DECROIX Patrick
M. JEANNIN Serge procuration M. MARISSIAUX Jacques
M. TOPARELLI Michel procuration M. BECOURT Daniel

Conseillères absentes excusées : Mme Julie GAILLET - Mme SKORUPKA Martine

Conseillers absents : M. MUSY Frédéric – M. TOURNOIS Michel – M. BELABDLI Djamel

Mme le Maire : Ayant constaté que le quorum est atteint, j'ouvre officiellement la séance du Conseil municipal et donne lecture de l'ordre du jour :

■ AFFAIRES GÉNÉRALES

1°) Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du 08 Décembre 2016

UNANIMITE

2°) Compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions prises par application des délégations accordées au Maire par délibération du 16 Avril 2014 :

Date	Numéro	Libellés
<u>ANNEE 2016</u>		
04/11/2016	94	Signature d'un contrat de cession relatif à un droit d'exploitation d'un spectacle pour le service des Sports Vie Associative et Festivités – Gala de CATCH le 04 Mars 2017
22/11/2016	95	Signature d'un contrat pour autoriser l'ouverture et le fonctionnement de compte pour l'achat de marchandises en magasin (AUCHAN).
23/11/2016	96	Signature d'un contrat de cession relatif à un droit d'exploitation de spectacle pour le service Personnes âgées – Gouter de Noël Maison de retraite KORIAN LE HALAGE du 21 Décembre 2016.
30/11/2016	97	Signature d'un marché passé en procédure adaptée « Marché relatif à l'organisation d'un séjour hiver 2017 pour les enfants de la Commune.
01/12/2016	98	Signature du contrat pour le contrôle technique par l'entreprise APAVE de la dalle de la salle GOGUILLON.
09/12/2016	99	Signature de l'avenant n°1 au marché passé en procédure adaptée « Mission d'assistance au maître d'ouvrage pour la mise en place d'un contrat relatif à la rénovation et à la gestion des installations d'éclairage public et sportif, d'illuminations de Noël, de mise en lumière du patrimoine et de vidéo protection ».
09/12/2016	100	Signature d'un avenant au Marché d'achat de carburant à la pompe pour la flotte automobile de la Ville.
21/12/2016	103	Signature d'un contrat de support et de maintenance d'une application MAARCH pour la gestion du courrier.

19/12/2016	104	Signature d'un contrat de cession relatif à un droit d'exploitation de spectacle pour le service personnes âgées – Représentation Théâtrale du Dimanche 29 Janvier 2017.
28/12/2016	105	Signature du renouvellement du contrat de maintenance des portes automatiques – Société RECORD.
30/12/2016	107	Signature d'un contrat confiant le fonctionnement de la fourrière automobile à un garage fourrière agréé.
<u>ANNEE 2017</u>		
11/01/2017	2	Droit d'entrée de spectacle pour le service Personnes âgées – Représentation Théâtrale du 29 Janvier 2017.
16/01/2017	3	Modification de Nomination d'un régisseur titulaire et d'un mandataire suppléant de la régie de recettes cyber-base

3°) Informations communiquées par Madame le Maire

Mme le Maire : Suite à la démission de Monsieur MUSY à Valenciennes Métropole, je vous informe que Monsieur Francis Legrand rejoindra le Conseil Communautaire comme il est le suivant dans l'ordre du tableau des élections de 2014. Je lui souhaite la bienvenue au Conseil Communautaire.

Quelques informations du Département, pour vous dire que le travail a porté ses fruits avec un CA 2016 présentant un résultat positif de plus de 100 Millions d'Euros, avec un retour à l'emploi de 4500 bénéficiaires du RSA, et le Département peut de nouveau investir à hauteur de 270 M € pour 2017 et cela au prix d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement comme notre commune pour permettre de pouvoir investir demain.

Je vous annonce que la pose de la 1^{ère} pierre pour les 24 logements de la cité Thiers se déroulera le jeudi 2 mars à partir de 16 h 45 place de l'église.

Je vous informe que les travaux de l'Espace Livres et Jeux au pont de Bruay et service jeunesse sont terminés et on pourrait prévoir une inauguration dès le printemps. On va attendre que l'on ait un peu de luminosité et de soleil pour profiter de ces deux services.

Pour le Contournement, démolition des maisons rue Jean Jaurès : le chantier débute le 1^{er} mars avec un désamiantage et une démolition par l'arrière pour finir en façade. Je vous ai mis sur table un petit livret qui vous explique le déroulement du chantier, le phasage, le calendrier, les graphiques. Si vous avez des questions, vous pourrez répondre sans problème. Plus on a d'informations, mieux c'est.

4°) Informations de Mesdames et Messieurs les Adjoints

M. BROGNIET : Je voudrais faire un petit point par rapport aux maisons vendues, suite à une intervention de Daniel BECOURT dans le journal de la Ville dans lequel il écrivait se faire du souci pour les maisons non vendues. Après vérification des DIA, plus de 150 maisons ont été vendues sur notre commune pour l'année 2016. Vous pouvez constater que les efforts sur l'embellissement contribuent à rendre notre ville attractive. Petit point noir, c'est la rue Jean Jaurès où les ventes sont plus longues. Mais cela est dû essentiellement aux nuisances provoquées par le Tram dont le tracé mal concerté crée un réel problème dans notre ville.

Résidence LECHIFFLART : Petit rappel, suite à l'incident survenu sur la Résidence, on peut saluer le travail de l'équipe de la SA du Hainaut en partenariat avec l'équipe municipale qui a évacué et relogé les locataires en prenant en charge les frais qui en découlaient. Ces frais s'élèvent quand même à plus de 400 000 euros : le transport, les frais d'hébergement, les repas, les ristournes sur loyers le temps que les gens ont quitté leur logement... Après concertation, la réhabilitation complète du bâtiment va être entreprise intérieur/extérieur pour près de 2 Millions d'euros soit environ 50 000 € / Appartement et évidemment sans augmentation des loyers et avec des économies d'énergie. Le chantier devrait démarrer en Mai 2017 pour une durée de 10 mois. Ils ne vont pas être 10 mois dans les maisons. Ils vont prendre les logements un par un, il y a des corps de métiers qui vont travailler en même temps s'ils peuvent le faire. En moyenne, cela va durer 3 semaines à l'intérieur d'un logement.

La Municipalité, sur ses fonds propres, prévoit à la fin des travaux la réfection complète de la voirie face aux 2 entrées principales. La preuve, c'est la confiance des bailleurs qui revient à l'heure d'aujourd'hui.

Sur le Cimetière, et c'est une chose qui me tient à cœur depuis que Madame le Maire m'a demandé de le suivre. Une étude est faite pour embellir le cimetière et traiter les concessions abandonnées. Vous aurez plus d'explications lors d'une prochaine commission, dès l'instant où on aura rencontré les partenaires.

La Loi ALUR : le Décret d'application est paru au J.O. le 19 Décembre 2016. Son but est de donner une autorisation préalable de mise en location. La procédure vous sera présentée lors d'un prochain Conseil Municipal. L'avantage de cette disposition est surtout pour les personnes qui investissent dans l'achat d'un bâtiment et le divise pour sa mise en location et cela apportera une garantie au locataire. Cela demande un investissement important de la Ville.

Mme GILSON : Accueils périscolaires des 6/11 ans. Il y a un projet de sensibilisation à l'équilibre alimentaire qui se met en place dès Lundi. Les enfants inscrits aux accueils périscolaires/garderie de Monet Lagrange Zola et Brassens découvriront la diversité des productions agricoles et la richesse de notre gastronomie régionale. Les animatrices s'appuieront sur le CD ROM et le jeu de 7 familles des produits régionaux afin de sensibiliser les enfants à l'équilibre alimentaire et leur faire connaître, par exemple, les légumes racines. De plus, les enfants réaliseront des sets de table ludiques sur lesquels seront dessinés des jeux mettant en avant les bienfaits d'une alimentation locale. Ces productions seront envoyées au Comité de promotion du Nord Pas de Calais qui remerciera les participants par des récompenses tels que livres de recettes, sacs surprises...

Le Permis d'Internet à destination des élèves de CM2 des écoles élémentaires :

La municipalité organise, pour la deuxième année consécutive, ce programme de prévention pour un usage d'internet vigilant, sûr et responsable à destination des élèves de CM2.

Cette année, les villes d'Anzin, Beuvrages et Raismes nous ont sollicités afin que nous leur présentions notre démarche de projet.

Les agents de la Police Municipale et du service Education organiseront donc une rencontre le 10 mars prochain.

Ouverture de la structure du LALP qui a commencé avec une pré-inscription de 41 Jeunes. CAPEP Prévention spécialisée : Janvier 2017, mise en place d'une équipe de prévention spécialisée. 2 éducateurs sont aujourd'hui sur la commune, Un troisième devrait renforcer l'équipe.

Une autre information, la Médiation familiale : Un partenariat avec la sauvegarde du Nord et de l'AGSS de l'UDAF. Une permanence tous les 1^{er} jeudis du mois de 9 H à 12 H à l'étage de la Cyberbase. Cette action vise à renouer les liens parents/enfants, elle est ouverte à tous. Sur le séjour à la Neige : 71 enfants ont pris le départ pour Touillon Hautelet (Jura) du 11 au 18 février. Le séjour s'est très bien passé, les enfants étaient ravis ainsi que les parents.

Pour les vacances de Février, au niveau des centres de loisirs, nous accueillons une centaine d'enfants inscrits dont 16 ados sont actuellement partis en séjour à Arras sur la thématique les pays du monde. Les effectifs de 2017 sont en augmentation par rapport à 2016.

M. LEGRAND : La présence accrue des services de sécurité sur la voie publique est nécessaire pour lutter contre le sentiment d'insécurité et pour une meilleure tranquillité publique. Afin de répondre à la demande des habitants et de respecter nos engagements de début de mandat, nous avons dernièrement procédé à un recrutement pour le renforcement de la Police Municipale. A notre arrivée, la Police Municipale était composée de 6 personnes : 3 policiers municipaux, un garde champêtre et deux secrétaires dont une à temps partiel. Pour Septembre 2017, elle sera composée de 13 personnes ; 9 policiers municipaux, 2 ASVP et 3 secrétaires dont deux à temps partiel soit plus de 2 fois les effectifs. Ces policiers sont issus de l'armée, de la gendarmerie voire de la Police. Nous avons une obligation de formation complémentaire de 6 mois, ce qui les rendra complètement opérationnels en 2018. Madame le Maire souhaite par le renforcement de la Police Municipale, intensifier la présence policière dans la commune et mettre en place des patrouilles nocturnes. Nous savons que la Police Municipale n'a pas les mêmes prérogatives que la Police Nationale, mais celle-ci viendra renforcer les effectifs chargés de la sécurité et ces missions lui permettront de jouer un rôle complémentaire au service de l'Etat et de participer ainsi à la tranquillité publique et au sentiment de sécurité des Bruaysiens. Pour terminer, un véhicule PM arrivera fin Février pour les patrouilles.

Mme le Maire : Oui, il y avait un véhicule en fin de vie.

M. BIGAILLON : Une explication concernant les travaux de la rue Waldeck Rousseau car certains autour de la table n'ont toujours pas compris ou font semblant de ne pas comprendre. Rappelons que ces travaux étaient une nécessité pour des raisons de sécurité et très attendus par les habitants.

Afin d'éviter de nouvelles interventions sur la voirie, nous avons sollicité d'autres opérateurs, Eau et Force, le SIAV pour réaliser des travaux complémentaires qu'ils avaient programmé à d'autres échéances. Avec les intempéries de fin d'année, nous accusons un retard de plusieurs semaines sur la fin du chantier. Pour rappel, ont été réalisées la réfection des réseaux d'eau et d'assainissement, la structure de la route et les bordures. Il nous reste l'enrobé.

La réception du chantier est prévue fin mars 2017. Le montant des travaux s'élève à 1 Million d'euros dont 180 000 € à charge de la commune mais c'est une route sur laquelle il n'y aura plus à intervenir après cela.

M. DRUESNE : Concernant les locaux commerciaux de la place Henri Durre, ils se remplissent avec l'arrivée prochaine d'une esthéticienne et d'un magasin de prêt à porter. La grande cellule commerciale est en cours de division.

Mme le Maire : Pour la grande cellule qui est en cours de division, on va l'annoncer mais à demi-mots quand même parce que tant que rien n'est signé, on va rester prudent. Ce serait un cabinet médical qui se déplace d'une commune à une autre, et ce serait pas mal qu'ils puissent utiliser une partie de cette surface, et on pourrait prétendre par la suite à une évolution, on avait eu un contact avec une orthophoniste et cela pourrait évoluer en site médical sur le quartier et rêvons un peu...pourquoi pas un laboratoire, ce qui tient tant à cœur à Madame CARRE, et à beaucoup de Bruaysiens évidemment.

Mme CARRE : Quelques petites infos par rapport au CCAS et service Personnes âgées : Le démarrage du service civique a commencé le 1^{er} Septembre. Nous avons 4 jeunes Bruaysiennes. Cela consiste à rendre visite aux personnes âgées pour rompre l'isolement. Activités proposées : jeux, lecture, promenade....La dynamique consiste en ce que la personne âgée reste à domicile donc on fait tout pour que cela se passe bien.

Le repas des anciens aura lieu le 12 mars prochain : les inscriptions sont closes avec 385 inscrits, une augmentation de 80 inscrits supplémentaires. On est en réelle augmentation, l'information passe mieux et le contenu élaboré en concertation avec le Conseil des Sages correspond plus aux attentes de nos aînés. Par rapport à nos colis, on évalue à plus d'une centaine supplémentaire, et je tiens à souligner que les colis de Noël sont élaborés en concertation avec le Conseil des Sages qui nous donne de bonnes idées.

Jardins partagés : les 30 parcelles sont attribuées, différents bénéficiaires, des particuliers, la SEGPA du collège, les restos du cœur, les ateliers Watteau. Le CCAS prendra aussi des parcelles pour les bénéficiaires du RSA. Des animations et des échanges sont prévus entre les utilisateurs ainsi que des ateliers pédagogiques avec les écoles de Bruay en concertation avec le service enseignement. On espère que les écoles vont pouvoir profiter au maximum du verger.

Mme le Maire : Merci pour toutes ces informations.

5°) Rapport d'Orientation Budgétaire

Considérant l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose qu'un débat préalable appelé rapport d'orientation budgétaire (ROB) doit intervenir au Conseil Municipal, dans les communes de 3 500 habitants et plus, sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Considérant que ce débat a pour objet la discussion des grandes orientations budgétaires et des choix généraux pour le prochain exercice avec l'adoption du budget primitif,

La note explicative de synthèse ainsi que le rapport sont annexés à la présente délibération.

Le débat est donc ouvert et celui-ci sera acté conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme le Maire : Quelques mots avant de céder la parole à M. LEMAIRE.

Les orientations budgétaires de la ville s'inscrivent dans le cadre de la consolidation du projet municipal.

Le vote du budget primitif 2017 de la ville marquera la moitié du mandat pour le Conseil Municipal élu au printemps 2014. Il s'inscrira également dans le contexte d'échéances politiques majeures pour notre pays, qui par définition inscriront l'économie et la société française dans un nouveau cycle.

Il en sera de même pour les collectivités locales et pour l'action publique en général, qui aura connu au cours de ces dernières années de nombreuses réformes et modernisations:

- refonte de la carte des régions
- Le Partenariat entre l'Etat et les collectivités locales, en particulier au travers du développement des dispositifs de la Politique de la ville (développement social, rénovation urbaine, cohésion sociale, ...).

Le niveau des déficits publics de notre pays implique un effort de tous pour participer à leur résorption, cela impacte particulièrement la commune de Bruay sur l'Escaut en 2017 qui est fortement dépendante des dotations de l'Etat.

C'est dans le cadre de cette gestion exigeante que la ville de Bruay sur l'Escaut a voulu situer son action depuis 2014 et dans le respect de sa stratégie financière.

Conformément aux engagements pris, les taux de la fiscalité locale n'ont pas été augmentés. La Ville a fait le choix de réduire ses dépenses de fonctionnement, de travailler autrement en mutualisant les achats avec les autres communes, domaine dans lequel elle a été précurseur sur le Valenciennois sur les fournitures administratives et en s'impliquant dans le schéma de mutualisation mis en place par Valenciennes Métropole.

Après un arrêt des investissements et une compression des dépenses publiques, la commune de Bruay sur l'Escaut a réussi à résorber le déficit cumulé sur 3 ans laissé par l'ancienne majorité et à s'engager dans un programme ambitieux d'investissement pluriannuel, tout en ne négligeant pas des actions de courts termes visant à améliorer le cadre de vie de ses habitants.

En cela, son action au service du développement du territoire est soutenue par de grands partenaires, comme l'agglomération bien sûr, mais aussi l'ANRU, les collectivités départementales et régionales, sans oublier l'investissement porté par les opérateurs privés, qu'il s'agisse de promoteurs immobiliers, du tissu des PME/TPE ou bien encore du dynamisme apporté localement par le développement de l'entrepreneuriat.

Pour finir, l'action de la ville en matière de services publics de proximité s'appuie sur des marqueurs forts, pour lesquels les efforts financiers et de proximité sont à un haut niveau.

La sécurité est et demeure notre priorité, tant en ce qui concerne le rôle de la Police Municipale et des services associés (prévention, médiation) qu'en ce qui concerne le partenariat avec la Police Nationale et la Justice. La mise en place d'un CLSPD (comité local de prévention de la délinquance), regroupant un collectif d'élus et de cadres techniques de la commune, comme la poursuite du déploiement de la vidéo-protection, ou bien encore le recrutement de nouveaux policiers municipaux, l'adaptation des nouveaux horaires en fonction des attentes de la population ou encore la mutualisation des polices municipales avec la commune de Saint Saulve, sont autant d'illustrations du fait que la ville « ne lâche rien », conformément à ses engagements.

Les actions en faveur de l'Education et de la Parentalité, de la Jeunesse, de l'entrepreneuriat, sont également un des marqueurs forts de l'action municipale, dans les domaines de l'animation, de la Petite Enfance, de la vie scolaire, du soutien aux initiatives et de valorisation des réussites collectives et individuelles, ... L'ouverture du «Fablab», la création d'un LALP (lieu d'accueil et de loisirs de proximité), le recrutement d'un agent mutualisé avec la commune de Beuvrages pour prévenir le décrochage scolaire, l'acquisition de tablettes en 2017 pour les élèves des écoles de la ville, sont autant d'évènements des mois écoulés qui sont mis en œuvre sans que soient remis en cause le soutien apporté par la ville aux projets d'école, la qualité de l'accueil et des actions dans nos structures périscolaires, ...

Enfin, et parmi de nombreux autres sujets, l'attention portée au cadre de vie, à la proximité, requiert une mobilisation constante tant des élus que des services municipaux. Il s'agit d'une action au quotidien pour tenter de juguler des dysfonctionnements parfois récurrents, comme en matière de dépôts sauvages, par exemple. Il s'agit d'une action au long cours pour mettre en place, en particulier en lien avec les bailleurs et les copropriétés, des modes de gestion et d'intervention sur les espaces publics qui préservent la qualité de vie et l'environnement des quartiers.

L'ensemble de cette action résolument au service des habitants n'est pas possible sans un rapport étroit noué avec les bruaysiens, fait de rencontres, de dialogue, d'échanges réguliers, par le biais de nos supports –écrits ou numériques -, par le biais des instances de participation (conseils citoyens, CMJ, conseil des sages, comité de quartiers, associations locales ...) ou bien encore par le biais de réunions thématiques.

A cet égard, l'audit de la circulation, les réunions thématiques autour des projets structurants comme le contournement Nord et bientôt le travail autour du PLUi ont constitué en 2016 et constitueront tout au long de l'année 2017, un vecteur puissant de dialogue avec les habitants.

Cela se prolongera par des initiatives multipliées sur les quartiers pour accompagner la mise en place de nos projets de développement. Cette dimension de la relation aux habitants se traduit également par la création de nouveaux locaux à destination d'un public plus fragile du Centre Communal d'Action Sociale pour offrir plus de confidentialité et de confort, ainsi que l'installation du PMI par une amélioration et simplification des démarches administratives : services en ligne, centralisation des démarches administratives au service population de l'hôtel de ville et en 2017, la mise en place du courrier dématérialisé.

La ville de Bruay sur l'Escaut évolue, se transforme, cherche en permanence à aviver la fierté de ses habitants pour ce territoire si riche de diversités, de projets, et d'atouts. L'action municipale accompagne et donne le cap de ce mouvement, indispensable à notre développement et à notre rayonnement. Le budget municipal en est une des traductions concrètes. Il était normal que l'introduction de ce rapport d'orientation budgétaire en dresse le panorama.

Le débat d'orientations budgétaires pour 2017 s'inscrit dans un contexte national et territorial considérablement marqué par des évolutions majeures intervenues au cours de ces derniers mois, lesquelles impactent naturellement la manière avec laquelle l'équipe municipale conduit son action.

En premier lieu, la période difficile que traverse la Nation face aux dangers menaçant le vivre ensemble et la cohésion de notre société, impliquent pour l'équipe municipale, de placer au centre de l'ensemble des politiques publiques qu'elle mène, encore plus qu'hier, la République, afin d'en réaffirmer le sens, les valeurs et de la faire vivre auprès de chaque Bruaysien.

Cette ambition se traduira très concrètement à travers chaque politique publique portée, éducation, jeunesse, culture, solidarité.

Etre à la hauteur face à ces défis impose, parmi les responsabilités assumées par l'équipe municipale de porter un projet ambitieux, volontariste, qui doit reposer sur plusieurs impératifs au service du mieux vivre ensemble :

- gérer la ville dans une grande proximité avec les habitants,
- améliorer le cadre de vie,
- protéger les Bruaysiens, améliorer leur vie quotidienne en leur donnant accès à un service public de qualité,
- renforcer l'attractivité de notre ville.

Faire réussir Bruay sur l'Escaut et ses habitants, c'est également œuvrer continuellement pour le développement du territoire, que celui -ci soit économique, culturel ou social.

Dans un contexte de légère reprise économique, de contribution forte mais équilibrée du secteur public à la limitation des déficits et de la dette publique, les collectivités locales continuent d'être plus que jamais en première ligne face aux besoins de leur population et de leur territoire.

La stratégie financière mise en œuvre par l'équipe municipale depuis 2014 repose sur 4 objectifs clairs:

- stabilité des taux de la fiscalité locale
- stabilisation du niveau d'endettement communal
- Redressement des comptes
- Investissement ambitieux pour répondre aux enjeux de développement du territoire.

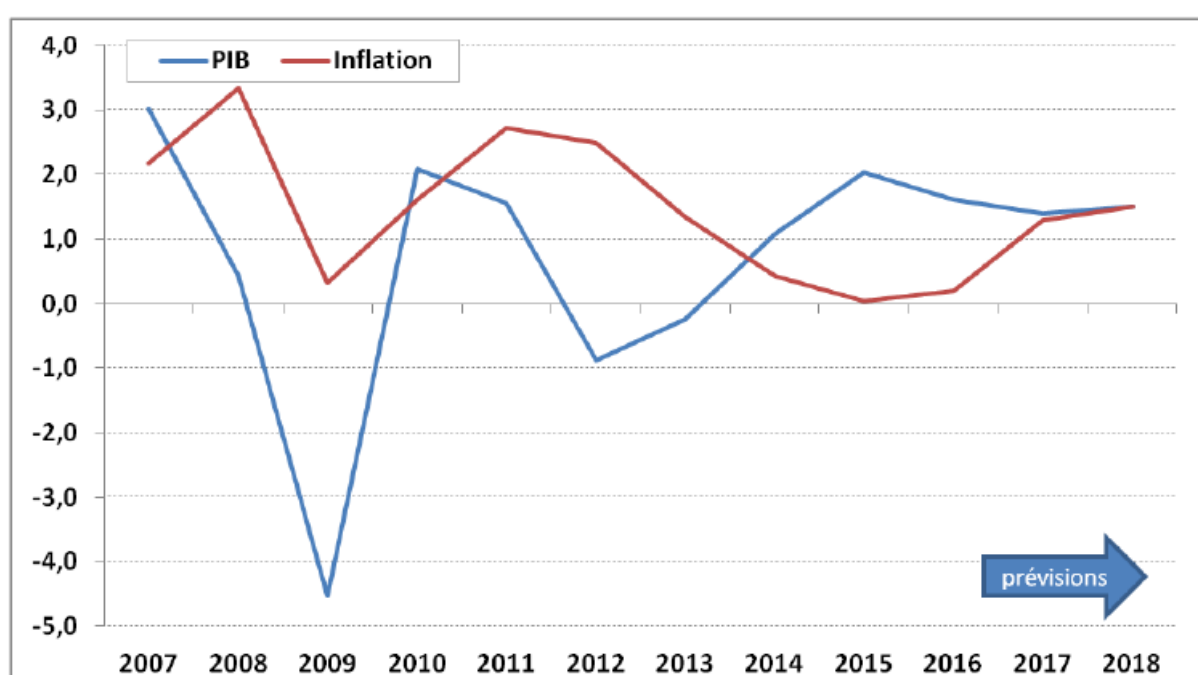
L'atteinte de ces objectifs et plus particulièrement, l'engagement pris vis-à-vis des bruyasiens nous conduit à redoubler d'attention en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'optimisation de nos recettes. Cet exercice implique un réexamen systématique de nos périmètres et modalités d'intervention afin d'innover, d'accroître la performance de notre action et d'allouer au mieux les moyens au service des habitants. Je cède la parole tout de suite à Monsieur LEMAIRE.

M. LEMAIRE : Bonsoir à tous. Analyse économique

La zone euro, une croissance atone en 2017

le PIB progresserait respectivement de 1,6% et 1,4% par an en 2016 et 2017. 2018, niveau prévu à 1,5%.

Zone euro : PIB et prix à la consommation (en %, sur un an)



Source : Thomson Reuters

En France, le PIB et le niveau général des prix à la consommation suivent globalement la tendance de la zone euro, mais à des niveaux plus faibles. Attendu à 1,3% en 2016, le consensus voit le PIB progresser de 1,2% en 2017.

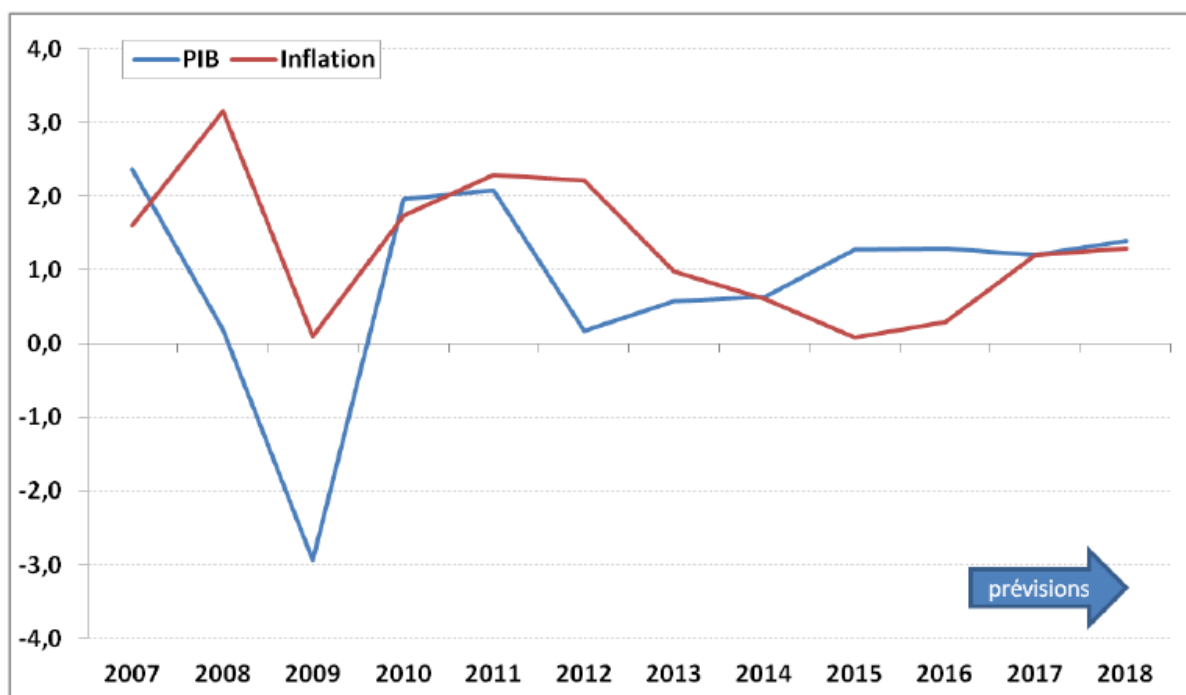
Selon le récent rapport de la Cour des Comptes, publié le 11 Octobre dernier, la situation financière des Collectivités locales s'est globalement améliorée depuis 2015.

Leur épargne a cessé de diminuer, sous l'effet notamment des efforts d'optimisation de gestion, induits principalement par le ralentissement de leurs dépenses générales et l'infléchissement du rythme de progression de leur masse salariale.

L'année 2015 a été pour les collectivités une année de reconstitution de leurs marges de manœuvres financières au regard de la croissance de leur épargne brute et de leur trésorerie.

Cette augmentation modérée de l'épargne, en dépit de la diminution des dotations de fonctionnement versées par l'Etat, résulterait d'une maîtrise accentuée des dépenses selon la Banque Postale et d'un léger gain de la croissance des recettes de fonctionnement.

France : PIB et prix à la consommation (en %, sur un an)



Source : Thomson Reuters

Les tendances estimées pour l'année 2016 :

- une évolution des dépenses de fonctionnement contenue (1,8%) et une évolution des recettes de fonctionnement en ralentissement (1%),
- les dépenses d'investissement pourraient interrompre leur baisse sans toutefois amorcer une reprise significative,
- l'épargne pourrait se stabiliser voire se dégrader légèrement.

Le PLF 2017 prévoit :

- une diminution de la contribution à l'effort de redressement. La contribution initiale des collectivités prévue à hauteur de 12,5 Milliards € sur 3 ans est ramenée à 11,5 milliards €.
- Renforcement du soutien amorcé depuis 2012 aux territoires les plus fragilisés socialement et économiquement.

La DSU a été resserrée afin de concentrer les moyens sur les territoires les plus en difficultés, Bruay sur Escaut doit s'attendre à une baisse de la dotation profitant à un panel de communes élargi.

Les enveloppes dédiées à la péréquation horizontale (DSU et DSR, pour les communes rurales), et notamment celle consacrée au fonds de péréquation des recettes intercommunales (FPIC), poursuit sa montée en charge.

Même si la progression du FPIC prévoit une étape supplémentaire par rapport au rythme initialement prévu, il augmente de 220 millions en 2016 et atteint 1 milliard d'euros en 2017 (au lieu de 1,15 milliards prévus initialement).

Analyse financière de Bruay sur l'Escaut - Section fonctionnement - Les dépenses

Les charges à caractère général

Elles regroupent les dépenses quotidiennes nécessaires au bon fonctionnement des différents services municipaux pour assurer leurs missions.

Les dépenses les plus importantes se situent sur les domaines suivants :

- Energie
- Alimentation
- Achat de matériel
- Entretien et réparation de voies et réseaux

	2012	2013	2014	2015	2016
Charges à caractère général (chap 011)	3 131 691	3 447 815	3 238 688	2 819 071	2 748 299

Charges en constantes baisse : **699 516€ d'économies depuis 2013.**

Hausses d'environ 15 % à prévoir en 2017 en raison des nouveaux services mis en place (LALP, structure jeunesse ...etc), de l'intensification des travaux dans la Commune.

La masse salariale - Tableau des effectifs

Le tableau suivant présente les effectifs **au 1^{er} janvier** de toutes les années depuis 2011.

Catégories d'Agents	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Titulaires	180	172	170	176	178	176	175
Agents de l'Etat	0	0	1	1	0	0	1
Détaché							
Contractuels	20	36	36	33	24	17	18
Contrats Aidés	33	30	32	38	52	39	38
Emplois d'Avenir	0	0	0	2	3	16	18
Apprentis	1	0	0	1	2	1	1
Activités Accessoires	14	14	15	17	2	1	0
Vacataires	38	38	35	64	20	19	31
TOTAL	286	290	289	332	281	269	282

Après des baisses importantes en 2015 et 2016, l'effectif 2017 repart en légère hausse en raison d'un nouveau service et de l'impact des arrêts maladies.

Il faut savoir que nous sommes obligés de compenser les arrêts maladie, donc cela nous augmente la charge communale.

A savoir aussi que l'effectif est vraiment serré et mis aux besoins de la Commune. Ni plus, ni moins, pour maîtriser cette charge salariale.

Les avantages en nature

	2015	2016	2017
Logement	15 189,80 €	7 800,00 €	4 932,00 €
Nombre d'agents concernés	4	2	1
Repas	5 538,15 €	5 600,00 €	5 600,00 €
Nombre d'agents concernés	9	9	9
Total	20 727,95 €	13 400,00 €	10 232,00 €

Les avantages en nature concernent les concierges ainsi que les agents de la cantine.

On a créé un espace Livres et jeux au Pont de Bruay, donc on a supprimé un poste de gardien. C'est aussi une obligation de la loi NOTRE de faire cela.

Baisse en 2017 en raison d'une conciergerie en moins (annexe du Pont de Bruay qui devient service jeunesse et espace livres et jeux)

Coût de la masse salariale

	2013	2014	2015	2016	BP 2017
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	7 155 159	7 519 866	7 581 418	7 454 933	7 800 000
variation		5,10%	0,82%	-1,67%	4,63%

Après une baisse en 2016, légère hausse à prévoir en 2017 en raison de :

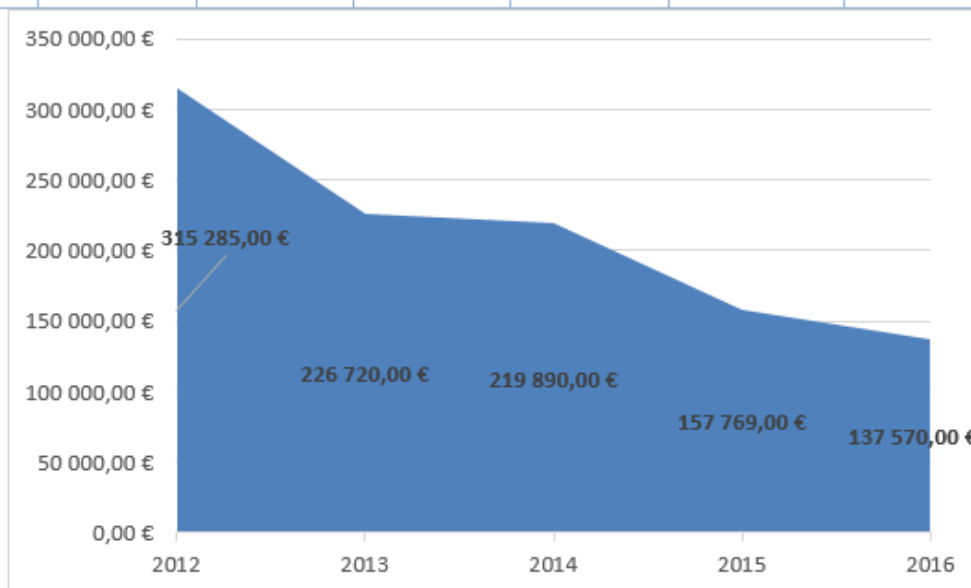
- l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires de 0,6% le 1er février 2017,
- des 4 tours d'élections (personnel payé),
- de l'augmentation de l'assurance du personnel de 170 000 €,
- du recrutement de nouveaux policiers municipaux.

Subventions aux associations

L'effort sur les subventions locales est poursuivi. – 177 715 € depuis 2013

Ce résultat est lié à une étude fine des besoins annuels des associations et une reprise des activités par la commune (activités jeunesse par exemple ...)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Associations locales	234 756 €	315 285 €	226 720 €	219 890 €	157 769 €	137 570 €
Evolution	+1.4%	+34%	-28%	-3%	- 28.25 %	- 12.80 %



Synthèse des dépenses de fonctionnement

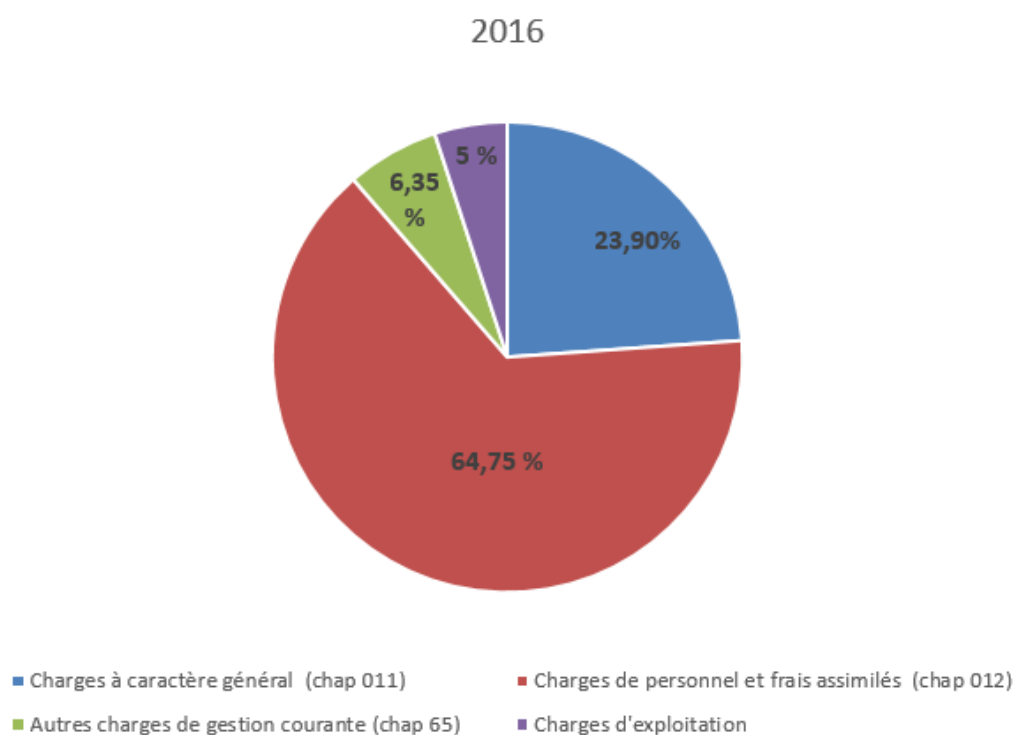
	Rétrospective			Prospective	
	2013	2014	2015	2016	2017
Charges à caractère général (chap 011)	3 447 815	3 238 688	2 819 071	2 748 299	3 161 350
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	7 155 159	7 519 866	7 581 418	7 454 933	7 800 000
Contingents et participations obligatoires (art 655)	28 303	30 826	27 351	28 353	29 100
Subventions versées (art 657)	436 720	389 890	349 587	553 176	662 000
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	167 262	168 982	150 253	151 198	153 000
Autres charges de gestion courante (chap 65)	632 285	589 698	527 191	732 727	844 100
Total des dépenses de gestion courante	11 235 259	11 348 251	10 927 679	10 935 959	11 805 450
Intérêts de la dette (art 66111)	611 697	594 837	540 913	505 147	515 000
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	350	1 886	1 927	530	760
Autres charges financières (autres articles chap 66)	15 898	15 054	276 465	0	10 000
Charges exceptionnelles (chap 67)	22 796	2 329	1 396	11 024	9 000
Dotations aux provisions (chap 68 mvt réel)	0	0	0	60 000	100 000
Sous-total charges d'exploitation	650 741	614 106	820 701	576 701	634 760
Total des dépenses réelles de fonctionnement	11 886 000	11 962 358	11 748 380	11 512 660	12 440 210

449 698 € d'économies entre 2014 et 2016

Pour 2017, augmentation estimée à 927 550 € pour permettre :

- Le recrutement de policiers municipaux supplémentaires
- L'accélération des travaux dans la commune avec une augmentation conséquente du budget alloué aux services techniques
- Le développement de nouvelles structures

La structure des dépenses de fonctionnement



Avec une légère baisse des dépenses de personnel, ce ratio rapporté aux dépenses réelles de fonctionnement reste stable. En effet, la commune ayant réduit de 235 720 € ses dépenses sur la section fonctionnement, la charge des dépenses de personnel étant rapportée aux dépenses réelles de fonctionnement pèse donc encore plus sur le budget.

Analyse financière de Bruay sur l'Escaut
Section Fonctionnement - Les recettes

	2013	2014	2015	2016	Prévision 2017
Taxe d'habitation					
Base nette imposable taxe d'habitation	7 143 220	7 039 026	7 513 340	7 296 641	7 354 905
Taux taxe d'habitation	22,18%	22,18%	22,18%	22,18%	22,18%
Produit de la taxe d'habitation	1 584 366	1 561 256	1 666 459	1 618 395	1 631 318
Taxe sur le foncier bâti					
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	5 640 501	5 791 573	6 043 981	6 102 177	6 264 890
Taux taxe foncière sur le bâti	44,02%	44,02%	44,02%	44,02%	44,02%
Produit de la taxe foncière sur le bâti	2 482 949	2 549 450	2 660 560	2 686 178	2 757 804
Taxe sur le foncier non bâti					
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	35 008	35 873	36 461	35 892	36 197
Taux taxe foncière sur le non bâti	84,37%	84,37%	84,37%	84,37%	84,37%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	29 536	30 266	30 762	30 282	30 539
Produit des taxes directes	4 096 851	4 140 972	4 357 781	4 334 855	4 419 662
Taxe additionnelle au foncier non bâti (-731)	0	0	0	0	0
Rôles supplémentaires	4 530	44 018	18 536	41 042	30 000
Surtaxe sur les logements vacants	0	0	0	0	0
Produit des contributions directes	4 101 381	4 184 990	4 376 317	4 375 897	4 449 662

Depuis notre arrivée, nous n'avons pas augmenté les impôts, que ce soient les taxes d'habitation, la taxe foncière bâtie et les produits sur les non-bâties. Ces taux ont été établis par l'opposition actuelle. On aurait très bien pu dire, au vue de la situation catastrophique, voir le rapport MAZARS, - 900 000 euros sur le compte à notre arrivée, que l'on augmentait les impôts de 6 %, comme cela, on comblait le trou et ce sont les Bruaysiens qui payaient, ce que Monsieur MARISSIAUX n'a pas fait à l'époque. Nous ne l'avons pas fait, nous avons gardé les mêmes taux d'imposition. Je précise que ce sont les taux les plus hauts des 35 communes. On peut le vérifier quand vous voulez. Vous pouvez constater ce taux sur le camembert. Donc en 2017 comme en 2016, les taux restent identiques, à savoir :

La taxe d'habitation : 22.18 %

La taxe foncière sur les propriétés bâties : 44.02%

La taxe foncière sur les propriétés non bâties : 84.38%

Le Fonds national de garantie individuelle des ressources

Les modifications apportées par la réforme de la Taxe Professionnelle donnent lieu, en principe, à une compensation à l'euro près des baisses de recettes fiscales pour les collectivités, et à une péréquation territoriale.

	2013	2014	2015	2016	2017
Fonds national de garantie individuel de ressources - FNGIR (art 7323)	24 067	24 067	24 067	24 067	24 067

Attribution de compensation

L'attribution de compensation représente le reversement par la valenciennes Métropole d'une partie de l'ancienne taxe professionnelle unique perçue sur le territoire de la commune.

	2013	2014	2015	2016	2017
Attribution de compensation	397 258,50 €	397 258,50€	397 258.50€	397 258,50€	397 258.50 €

Ce reversement s'effectue déduction faite des charges transférées à Valenciennes Métropole et sur la base de la taxe professionnelle perçue par la commune en 2000.

Dotations de solidarité communautaire

Depuis 2012, la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole a transformé le versement du FADL et de la part ingénierie CUCS en versement d'une dotation de solidarité Communautaire.

	2013	2014	2015	2016	2017
Dotations de solidarité communautaire (art 7322)	84 016	99 286	91 652	91 652	91 652

Fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales

Le Fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales a été créé par la loi de finances 2012. Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser aux intercommunalités et aux communes les moins favorisées.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
FPIC	47 479 €	199 150.50 €	193 473 €	224 127 €	275 953 €	275 953 €

Ce fonds d'une enveloppe de 150 Millions d'euros en 2012, 360 millions d'euros en 2013, 570 en 2014, 780 en 2015. En prévision pour 2017, le montant du fonds de péréquation communal et intercommunal (FPIC) est maintenu au même niveau que celui de 2016, soit 1 Million d'euros.

Les autres taxes

	2014	2015	2016	2017
Taxe sur les pylônes électricité	17 168 €	17 584 €	18 032 €	18 500 €
Taxe sur l'électricité	179 572,27 €	168 491 €	118 639 €	142 500 €
Taxe additionnelle sur les droits de mutations	132 075,14 €	135 612 €	134 529 €	135 000 €
Taxe sur les déchets stockés	20 304,96 €	20 444 €	19 554€	19 500 €

Les autres taxes diverses représentent principalement :

- La taxe sur l'électricité qui est indexée sur la consommation électrique des ménages. L'hiver 2015 ayant été plus doux, la taxe a diminué mais avec les vagues de froid de 2016, on peut prévoir une hausse de la taxe pour 2017
- La taxe additionnelle sur les droits de mutation
- La taxe sur les pylônes électriques qui subit une progression annuelle de 2.5% à 3%
- La taxe sur les déchets stockés reste stable.

Pour répondre aux inquiétudes de Monsieur BECOURT, le montant des droits de mutation est à 135 000 euros, et reste constant. Il comprend les ventes et les achats de terrains donc il n'y a pas de fuite de Bruaysiens.

Les dotations et les participations

Les dotations sont des prélèvements opérés sur le budget de l'État et distribués aux collectivités territoriales.

La DGF s'établit à 41,5 milliards d'euros en 2013.

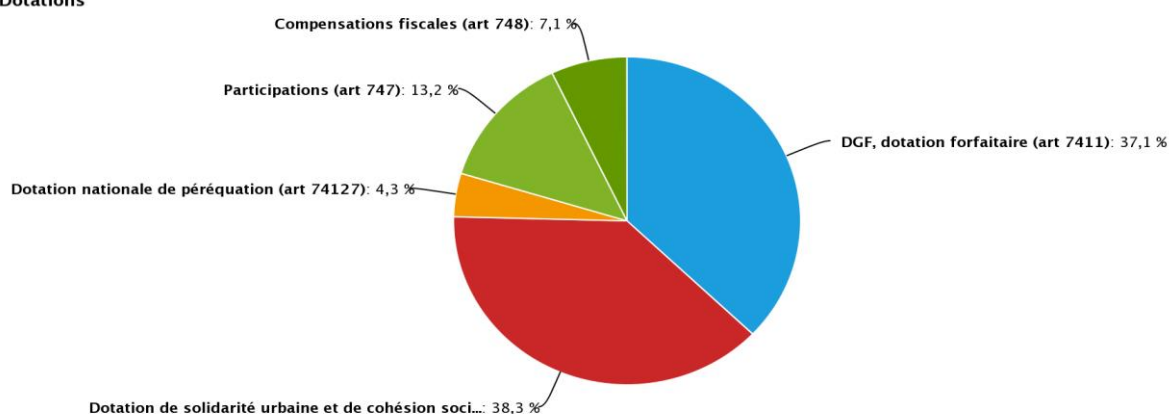
A compter de 2014, il est prévu une baisse des concours de l'Etat aux collectivités territoriales. Ainsi, l'enveloppe normée a diminué de 1.5 Milliard € en 2014 et subira de nouveau une baisse de 1.5 Milliard d'€ en 2015.

Avec la mise en place de la péréquation et la répartition de la DSU cible sur un panel de commune plus large, la commune enregistrera pour l'année 2017 une prévision de baisse de dotation de 286 619 €.

	2013	2014	2015	2016	2017
DGF, dotation forfaitaire (art 7411)	3 303 488	3 194 079	2 946 291	2 724 440	2 555 000
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (art 74123)	1 892 066	2 021 119	2 428 591	2 807 393	2 810 000
Dotation nationale de péréquation (art 74127)	351 393	343 891	316 363	314 221	314 221
Participations (art 747)	643 767	824 709	986 612	969 759	850 000
Compensations fiscales (art 748)	627 705	589 859	574 333	520 747	520 720
Dotations	6 818 419	6 973 657	7 252 190	7 336 560	7 049 941

Sur 2017, on reste sur des prévisions pessimistes, en espérant avoir de bonnes surprises.

Dotations



Autres produits des services des domaines

Constituées essentiellement des participations des usagers à l'utilisation des services publics : bibliothèque, ALSH, Halte-garderie, location de matériel, droits de place

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Produits des services (chap. 70)	273 388	254 275	226 399	291 673	246 227	243 430

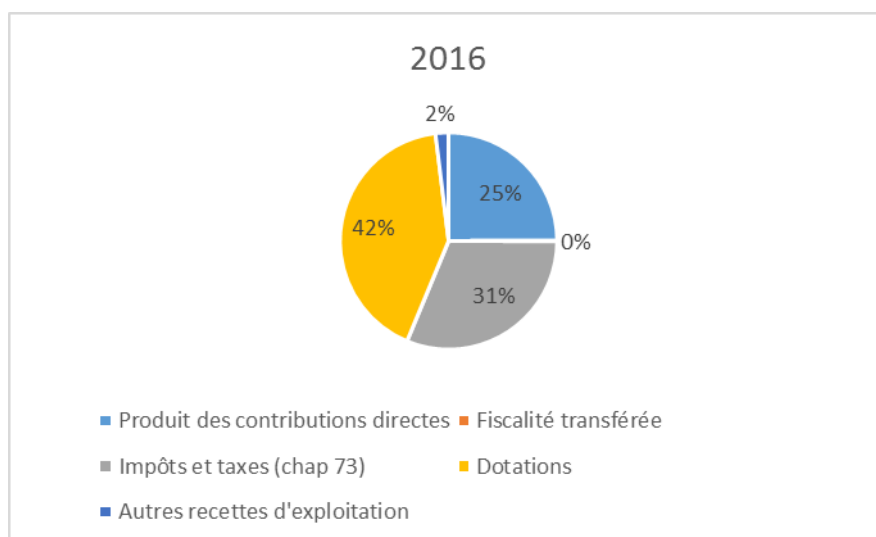
On peut noter qu'en 2016, le produit des services publics enregistre une baisse qui va se poursuivre en 2017 avec la fermeture pour réhabilitation de la salle Goguillon. La baisse est due à la modification du mode de règlement des cantines. En effet, toute nouvelle inscription nécessitait d'être à jour de ses paiements ce qui a engendré une augmentation importante de la recette en 2015 avec le rattrapage des impayés de 2013 et 2014.

De plus, le nouveau mode de fonctionnement des centres de loisirs n'intègre plus la cantine sur la pause méridienne.

Et enfin, nous avons eu un bug au niveau des inscriptions de cantine pendant 2 mois et on s'est aperçu qu'il n'y avait pas de sauvegarde. On a eu des impayés que l'on n'a pas récupéré, d'où cette baisse de recettes sur ce chapitre.

Synthèse des principales recettes de fonctionnement

	2013	2014	2015	2016	2017
Produit des contributions directes	4 101 381	4 184 990	4 376 317	4 375 897	4 449 662
Fiscalité transférée	24 067	24 067	24 067	24 067	24 067
Impôts et taxes (chap 73)	5 104 783	5 237 585	5 469 332	5 476 081	5 565 293
Dotations	6 818 419	6 973 657	7 252 190	7 336 560	7 049 941
Total des recettes de gestion courante	12 640 511	12 654 656	13 440 554	13 478 338	13 203 664
Autres recettes d'exploitation	47 045	6 638	36 370	339 325	325 080
Total des recettes réelles de fonctionnement	12 687 556	12 661 293	13 476 924	13 817 662	13 528 744

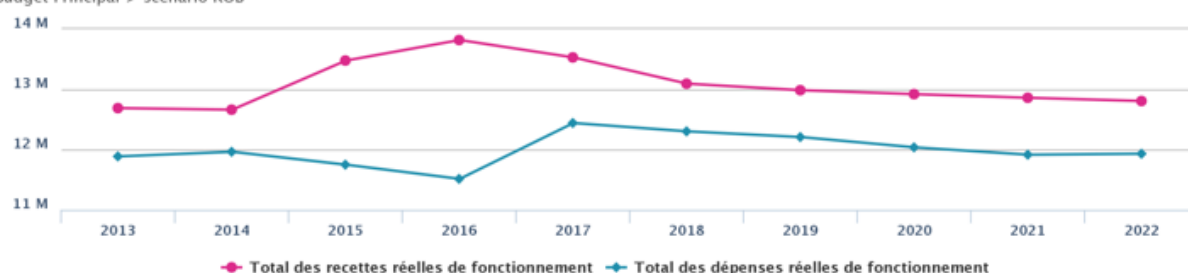


Baisse du total des recettes de 288 918 € due principalement aux points qui viennent d'être abordés (dotations d'état, produit des services ... etc) et pas entièrement compensés par les contributions directes et augmentation des bases d'impositions.

La capacité d'autofinancement

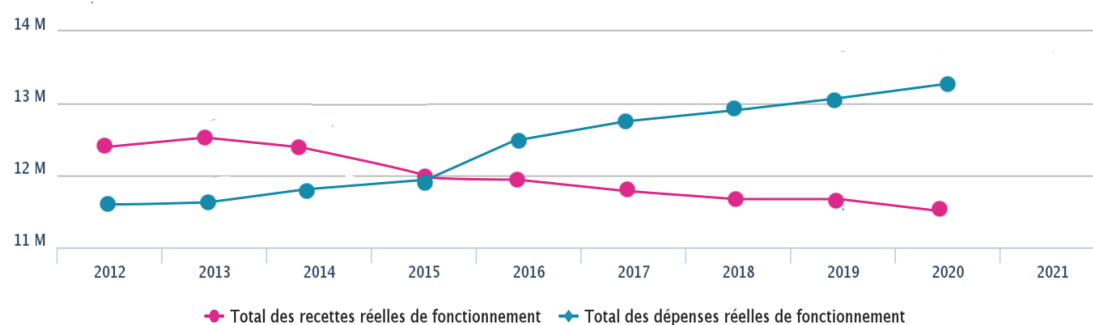
Effet de ciseau

Budget Principal > scénario ROB



La bonne gestion des recettes et des dépenses de fonctionnement, permet de stabiliser nos finances et éviter l'effet ciseaux (plus de dépenses que de recettes comme cela aurait été le cas en 2015 sans changement de politique comptable ...

Effet de ciseau



A l'époque de Monsieur MARISSIAUX, ils dépensaient plus qu'il n'y avait de rentrée d'argent. Donc voilà la situation en 2015, on aurait été en surendettement. Purement et simplement. Nous avons donc dû revoir tous les comptes car comme je vous l'ai dit, on aurait pu augmenter les impôts, mais ce n'était pas notre façon de voir, ni de faire, donc on a revu tous les comptes, on a eu une bonne gestion, et cet effet ciseau s'écarte quasiment jusqu'en 2022. Il est vraiment stabilisé pour une grande période et pour nous, c'est une belle réussite.

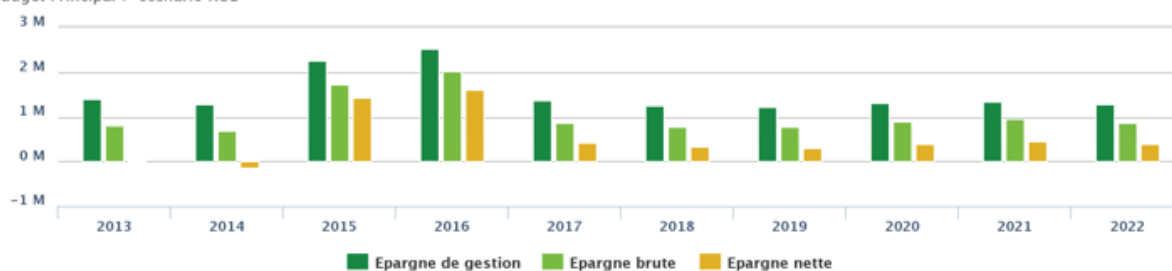
La capacité d'autofinancement

En 2013 – 2014, la période de Messieurs MARISSIAUX et BECOURT, il n'y avait pas de Capacité d'Auto Financement. Vous voyez qu'elle était négative. Donc impossible de faire quoi que ce soit dans la Commune. Il y avait aussi 45 % des factures qui étaient reportées, parce que ça je le dis, et je le redirai, parce que nous lorsqu'on fait des projets, on nous ressort le bilan de l'ancienne majorité, et on est obligé de se justifier alors que ce n'est pas le nôtre.

	2013	2014	2015	2016
Epargne de gestion	1 412 619	1 293 230	2 265 706	2 522 499
Intérêts de la dette	611 697	594 837	540 913	505 147
Epargne brute	800 922	698 392	1 724 793	2 017 352
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	817 534	849 827	307 250	418 890
Epargne nette	- 16 612	- 151 435	1 417 544	1 598 462

Les Epargnes

Budget Principal > scénario ROB



Pour 2016, les efforts de gestion importants ont été réalisés et la CAF nette présente un solde positif de 1 598 462 €. C'est-à-dire tout ce que l'on peut réinjecter dans les Investissements. C'est pour cela qu'en 2016, cela a beaucoup bougé dans la commune. Sans cette CAF, on ne peut rien faire.

Section Investissement - Les dépenses

Les principales dépenses d'investissement

	2013	2014	2015	2016
Terrains bâtis et nus	0,00 €	15 048,00 €	0,00€	72 500,00 €
Bâtiments scolaires	35 178,06 €	176 043,39 €	121 674,00 €	0,00 €
Dont travaux en régie	0,00 €	57 433,73 €	20 011,30 €	47 386,00 €
Bâtiments publics	22 945,26 €	65 217,01 €	113 086 €	55 162,00 €
Dont travaux en régie	0,00 €	65 217,01 €	42 308 €	92 316,70 €
Matériel (roulant, transport et mobilier)	38 782 €	0,00€	59 374 €	214 367 €
Voirie et réseaux	141 888,02 €	66 880,50 €	66 980,00 €	250 805,00 €

Travaux dans les écoles et bâtiments publics en baisse, car ce sont essentiellement des travaux d'entretien (comparé à 2014 et 2015).

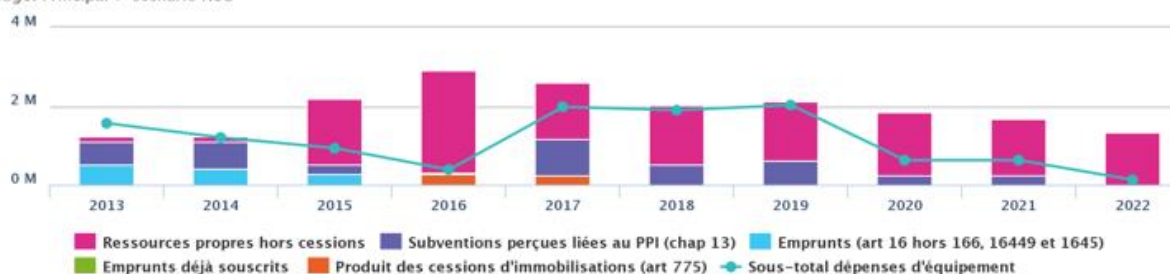
Il y a eu un gros travail au Pont de Bruay. Je remercie d'ailleurs les Services Techniques car lorsque l'on voit l'espace Livres et Jeux au départ, et le travail réalisé au 1^{er} Mars, le résultat est probant. Il faut les féliciter.

Dans les bâtiments scolaires, il y a une ligne à zéro, ce n'est pas parce que l'on n'a rien fait. Nous avons eu une surprise aussi, à l'école des Hauts Champs, on a trouvé des châssis qui étaient pourris, et ils n'ont pas pourris en 3 ans. C'est un manque d'entretien depuis de nombreuses années. Il a fallu changer la totalité des châssis, soit 60 000 euros. C'est arrivé mi décembre, les travaux ont été faits en urgence aux vacances de Noël. On a reçu la facture en Janvier, donc cela apparaîtra sur le budget 2017.

En 2016, les principaux investissements se portent à 732 536 €.

Financement de l'investissement

Budget Principal > scénario ROB



2014 et 2015 ont été des années de redressement de la situation financière où l'objectif principal a été d'assainir les comptes et dégager de la marge de manœuvre budgétaire. Cet objectif étant atteint, 2016 a vu le début des grands investissements qui vont se poursuivre dans les prochaines années.

En 2017, prévision d'environ 2 Millions € d'investissement, financés sur fond propres, subventions du PPI et le produit de cessions mobilières (terrains place du Nord).
Je n'avais jamais vu cela depuis 19 ans que j'habite la Commune.

Section Investissement - Les recettes

Les principales recettes qui permettent de financer les dépenses d'équipement d'investissement sont essentiellement constituées par le FCTVA, les subventions des différents partenaires et les emprunts.

Le rythme et les conditions de versement dépendent des conditions d'attribution des différents partenaires. Généralement des avances sont consenties en fonction de l'avancement des travaux mais les soldes sont versés après réception des chantiers et paiement complet des prestations aux entreprises.

Il faut donc gérer le décalage entre les dépenses réalisées en 2016 et les sommes à percevoir sur 2017.

	2012	2013	2014	2015	2016
Emprunt	300 000,00	500 000,00	400 000	275 000,00	0
Subvention	194 264,00	617 331,70	722 759,15	418 050,00	41 026,19
FCTVA	171 806,00	91 362,18	237 356,98	197 429,58	150 491,75
Taxe locale d'équipement	134 746,00	35 722,75	33 248,20	60 108,51	66 378,69
Total	800 816,00	1 244 416,63	1 393 364,33	950 588,09	257 896,63

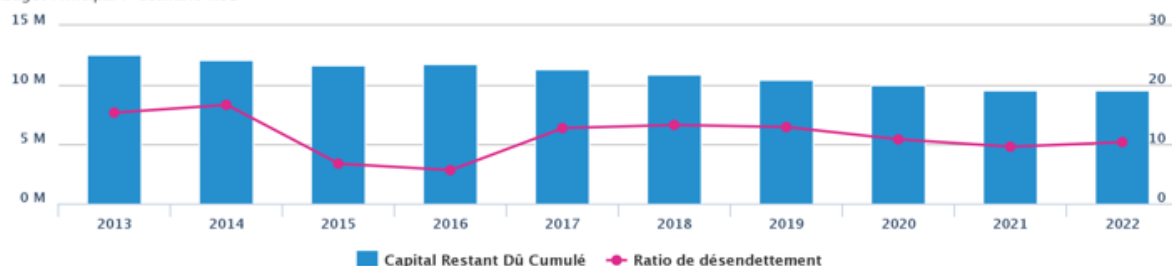
2012 – 2013 – 2014 on note que la Rénovation Urbaine du temps de Monsieur MARISSIAUX, était automatiquement faite par emprunt car il était dans l'incapacité de faire cette rénovation urbaine sur fonds propres. Comme je vous l'ai dit, il n'y avait pas de capacité d'autofinancement donc il recourait systématiquement à des emprunts, il n'avait pas le choix, mais cela coûtait cher aux Bruaysiens. Les emprunts, il faut les rembourser. Moi en 2015, j'ai demandé à Madame le Maire de faire un emprunt de 275 000 euros car je ne voyais pas le bout des factures qui arrivaient de l'ancienne équipe municipale. En 2016, on a une Capacité d'Autofinancement qui nous permet de faire de la rénovation urbaine, c'est-à-dire qu'en 3 ans, on a assaini les comptes de la Commune, on a engagé la Rénovation Urbaine sur Thiers, que vous pouvez voir allée des Marronniers, Place de l'Eglise, et autour de l'Eglise, on aménage un parc. On a 20 % à notre charge, à l'heure actuelle on autofinance cet aménagement. On a juste négocié avec notre partenaire Valenciennes Métropole pour étaler le remboursement le temps du mandat. C'est comme cela qu'on arrive à ne pas augmenter les impôts, qui sont déjà élevés, établis par l'opposition actuelle.

L'endettement

Tableau récapitulatif des emprunts sur la commune

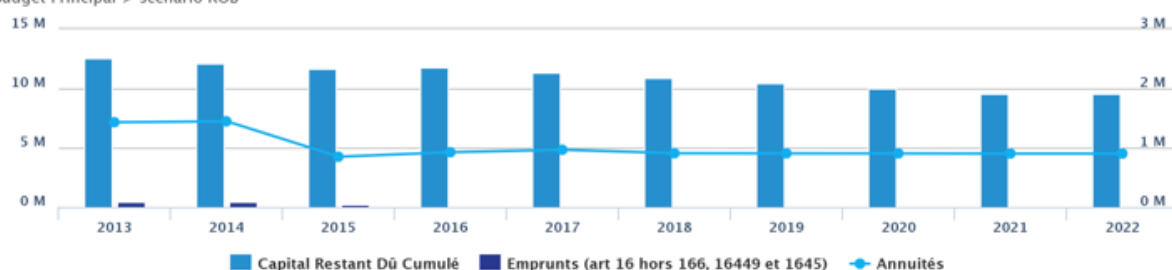
Encours de la dette 01/01 et ratio de désendettement

Budget Principal > scénario ROB



Capital restant dû et annuité de la dette

Budget Principal > scénario ROB



	Rétrospective					Prospective				
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ratio de désendettement	15	17	7	6	13	13	13	11	10	10

En 2015, nous avons fait un compactage des emprunts pour avoir une stabilité. On l'a peut-être allongé dans le temps, certains nous le diront, et nous l'ont déjà dit, mais au moins, nos remboursements sont stables et on peut voir qu'en 2013 – 2014, dans le capital restant dû en annuité de la dette, ce sont donc les emprunts contractés par Monsieur MARISSIAUX et son équipe.

La commune a engagé un programme de désendettement. Le ratio de désendettement mesure le nombre d'années nécessaires pour éteindre la dette bancaire, à capacité d'autofinancement brute constante.

C'est un élément essentiel vis-à-vis des banques qui prêteront avec beaucoup de difficultés à une commune ayant un ratio de désendettement supérieur à 15 ans.

Le ratio de désendettement augmente à partir de 2017 étant donné que la commune accuse une baisse de ses recettes et augmente ses dépenses afin d'intensifier les travaux dans la commune, améliorer le cadre de vie et développer des actions au profit de toutes les tranches de la population. Maintenant que l'on dégage une CAF, comme je vous l'ai dit, on investit pour la commune.

Pour avoir cet emprunt de 275 000 euros, il nous a fallu batailler durant 6 mois, dû à notre ratio d'endettement à plus de 15 ans.

Prospective et Investissements pluriannuels

Actions 2016 - En cours de réalisation ou réalisées ...

Entretien et valorisation du patrimoine communal/voirie

- Voirie Rue Renan et rue Ledru Rollin, Rue Gambetta
Démarrage des travaux Rue Renan et rue Waldeck Rousseau

- Mise en conformité de la Maison pour tous

Réalisé

- Création des locaux PM et Brigade verte

Réalisé

- Création de l'espace livres et jeux Pont de Bruay

Réalisé

- Rénovation de l'espace ludothèque actuel

En cours

- Réhabilitation en bureau d'un logement de fonction vacant

Réalisé ouverture début 2017

- Mise en accessibilité de la mairie et embellissement du parvis et de 3 écoles
Report en 2017. Nous récupérerons l'accessibilité de tous les bâtiments. Cela aurait pu être fait du temps de l'ancienne Municipalité avec des subventions supérieures à celles que l'on a maintenant.

- Construction du pôle social

Démarrage en 2016 en cours

- Démarrage des travaux salle Goguillon

Démarrage en 2016 en cours

- Réaménagement des cours d'écoles

Réalisé et poursuivi en 2017. Là aussi grand merci à nos services techniques.

- Réagencement de la médiathèque

Réalisé

- Réalisation d'un boulodrome au complexe Gatien

Réalisé

- Embellissement de l'avenue Jean Jaurès

Réalisé, à poursuivre

- Reprise de la signalisation vétuste de la commune

En cours

- Création des jardins partagés

Réalisé

Amélioration des conditions de travail

- Mécanisation de l'outillage pour la propreté urbaine

Réalisé et poursuivi en 2017

- Achat d'un camion

Réalisé

- Remplacement du matériel de cantine

Réalisé + remise aux normes des cantines Delannoy et Polyvalente

Actions 2017 Et PPI

Entretien et valorisation du patrimoine communal/voirie

- Réfection de la toiture du bâtiment du Pinson
- Réalisation des travaux salle Goguillon
- Réfection des Rue Henri Legrand et Rue Ledru Rollin sur 500 m
- Réfection des trottoirs de la rue Renan
- Requalification des parkings rue Lucien Mars devant les écoles Monnet et Matisse
- Résidence Lechiffart : reprise de la voirie

Cela fait trois ans que nous sommes à la tête de la commune, nous avons fait plus qu'en 25 ans de certains. Je tenais à le souligner, quand on dit qu'on a embelli la commune..., nous on le fait rapidement, on n'attend pas les élections pour le faire.

Embellissement de la commune /cadre de vie

- Implantation de panneaux d'entrée de cité et résidence
- déploiement de la signalétique

Amélioration des conditions de travail

- Acquisition de logiciel informatique Compta/RH
- Implantation de nouveaux vestiaires à la police municipale et équipements du personnel
- Acquisition de nouveaux véhicules pour les ST : bulldozer...(là c'est pareil, on a dû renouveler la totalité de la flotte car c'était pourri, ni plus ni moins.
- Acquisition de matériels spécifiques entretiens et espaces verts : laveuse auto-portée, Taille Haie...etc
- Acquisition de nouveaux matériels pour la médiathèque : Machine à réparer et portique de sécurité.

Le portique de sécurité, ce n'est pas pour les vols, je tiens à le préciser, c'est pour que l'agent à l'entrée fasse plus un travail éducatif que du filtrage.

Nouvelles technologies

- Installation du Réseau Informatique dans les écoles

On en parle depuis plus de 15 ans, et c'est seulement maintenant que nous sommes obligés de les mettre en place. Aucune école n'avait de nouvelles technologies.

Culture – Améliorer l'accueil du public

- Acquisition de Vidéo projecteur, Écran de projection et de nouveaux mobiliers pour la médiathèque et les espace livres et jeux

Ecoles

- Acquisition de tablettes pour les écoles maternelles
- Acquisition de Mobiliers dans les écoles
- Sécurité écoles : Implantation de Panneaux lumineux et de panneaux/objets aux abords des écoles
- Acquisition de nouveaux matériels pour la Restaurant scolaire

Jeunesse

- Acquisition de réfrigérateurs pour les centres de Loisirs
- Implantation d'un City Stade
- Développement des premières actions LALP

Projets structurants

- Démarrage d'une étude de capacité sur la place des Farineau

Prédit par l'ancienne majorité, mais jamais fait. Nous on commence à faire les études, et si tout va bien, cela démarrera assez rapidement.

- Réaménagement intérieur de la médiathèque

C'est un beau bâtiment de la commune, mais le gros problème, c'est qu'il est entièrement pourri. Et ce n'est pas en 3 ans qu'il s'est pourri. C'est en 20 – 25 ans. Tout est à refaire, du toit jusqu'au rez-de-chaussée.

- Démarrage de la 1^{ère} phase de chantier de rénovation de l'hôtel de Ville
- Mise en accessibilité de l'hôtel de ville
- Mise en sécurité de l'église Sainte-Pharaïlde

Sécurité

- Rapatriement de la gestion des Caméras au centre-ville
- Installation de 2 caméras Eglise de Thiers
- Acquisition de 5 caméras fixes
- Passage au PV électronique

Plan prévisionnel d'Investissement

Libellé	Total	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Pôle social	341 547	84 452	257 095					
Accessibilité Mairie	60 000		60 000					
Acquisition de logiciel métier et PC	145 000		145 000					
Acquisition de matériel roulant	110 000		110 000					
Acquisition matériel des espaces verts	24 595	24 595	0					
Aménagement des abords de la salle Delannoy	200 000				200 000			
City stade	116 319		116 319					
Eclairage public et vidéo protection	1 848 160		133 160	122 500	122 500	122 500	122 500	122 500
Eglise Saint-Adolphe	55 442		55 442					
Eglise Sainte-Pharaïlde_ mise en sécurité	50 000		50 000					
Extension de la médiathèque	1 000 000		300 000	300 000	400 000			
Matériel pour les services	8 900		8 900					
Mobiliers et sécurité aux abords des écoles	118 700		118 700					
Requalification de la mairie	1 078 800	8 800	250 000	670 000	150 000			
Requalification de la place des farineau	1 850 000		50 000	300 000	300 000	400 000	400 000	400 000
Réfection de l'éclairage Salle Polyvalente	35 000		35 000					
Réfection de la couverture du bâtiment du pinson	15 000		15 000					
Rénovation des écoles	1 000 000		50 000	450 000	500 000			
Voirie	1 065 000		265 000	200 000	200 000	200 000	200 000	
Total dépenses programme	8 019 963	117 847	2 019 616	2 042 500	1 872 500	722 500	722 500	522 500
Total recettes programme	3 770 060	26 687	898 704	845 798	954 669	557 165	368 519	118 519
Coût annuel	4 249 903	91 160	1 120 912	1 196 702	917 831	165 335	353 981	403 981

On se récupère une belle verrue avec l'Eglise St Adolphe : Travaux faits à l'envers, l'église a été mise en étanchéité. Maintenant, cela fait un an et demi que je m'occupe de cette église, elle est fermée et ventilée, car les travaux n'ont pas été suivis. On est obligé de l'assécher. Si tout va bien, on pourra faire les travaux de peinture courant Avril, début Juin.

Mme le Maire : Merci pour cette présentation Monsieur LEMAIRE. Avez-vous des remarques ?

Je voulais vous dire qu'on peut constater un excellent résultat sur l'année 2016 avec un autofinancement de près d'1 600 000 euros. C'est ce qui nous permet pour demain d'investir sur nos fonds propres, et d'éviter l'emprunt, comme le disait Pascal. Je tenais à remercier les Elus, remercier les agents de la Commune qui ont eux aussi aujourd'hui cet automatisme de gestion rigoureuse et ils savent aujourd'hui qu'ils ne le font pas pour rien, ils le font pour eux aussi, pour avoir de meilleures conditions de travail, et merci aux Bruaysiens pour leur patience parce que les deux premières années ont été difficiles. Il a fallu rééquilibrer les comptes, il a fallu remettre au carré certains contrats, revoir les marchés publics, parce qu'ils étaient souvent limités ou il n'y en avait pas du tout. Donc je pense qu'on peut se féliciter quand même et remercier les agents, les Elus, la population pour sa patience. On avance, on a un programme d'Investissement conséquent, ce qui ne s'était pas vu à Bruay depuis pas mal d'années. C'est ce qu'il faut pour rendre notre ville attractive et être fier de notre commune car c'est avant tout une de nos priorités.

6°) Autorisation de lancer une procédure de passation d'un marché de partenariat portant sur l'éclairage public et sportif, la mise en lumière et la vidéo-protection

Mme le Maire : Pour expliquer les avis rendus par la FIN Infra et la DGFIP, je laisse la parole à Monsieur PETETIN représentant le cabinet CARLARA.

Rapport d'évaluation préalable et Etude de soutenabilité budgétaire

Contrat relatif à l'éclairage public

Conseil municipal du 23 février 2017

- ✓ **Evaluation préalable**
 - ✓ Analyse de l'avis de FIN INFRA
 - ✓ Soutenabilité budgétaire
 - ✓ Analyse de l'avis de la DDFiP
 - ✓ Conclusion

I – Analyse de l'avis de FIN INFRA

- ✓ Présentation générale du projet et identification des montages
 - ✓ Pertinence de la démarche, notamment du recours au marché de partenariat
 - ✓ Point de vigilance sur la rupture du contrat en cours : pas de difficulté en l'espèce
- ✓ Durée
 - ✓ FIN INFRA alerte sur les délais courts de passation
 - ✓ Durée du contrat qui pourrait être laissée ouverte pour que les candidats puissent faire des propositions
- ✓ Coûts de financement et d'exploitation
 - ✓ Financement externe (banque) : pris comme hypothèse de départ mais un financement interne (directement par l'entreprise) est envisageable : une question a été posée par les candidats en ce sens
 - ✓ Bancabilité du projet : établie par le nombre de candidatures
 - ✓ Recherche de subventions : travail effectué par la Ville mais pas pris en compte dans l'étude (trop incertain à ce stade)
 - ✓ Fiscalité peu développée : montants peu importants et impact négligeable des impôts en fonction du modèle étudié (en marché de partenariat, ces impôts sont payés par le partenaire privé mais refacturés à la Ville)
- ✓ Analyse des risques
 - ✓ Approche validée par FIN INFRA
 - ✓ Tests de basculement (modification de certaines hypothèses pour voir à quel stade le montage en marché de partenariat devient moins favorable) : réalisés mais exclus du rapport

Conclusion de l'étude : Recommandations de FIN INFRA qui sont déjà prises en compte notamment dans le DCE qui sera adressé aux candidats :

- ✓ Allocation optimale des risques
 - ✓ Intéressement du partenaire aux économies
 - ✓ Durée discutable en cours de dialogue,
 - ✓ Encadrement des prestations confiées au partenaire privé
- ✓ Un avis négatif fondé sur plusieurs éléments contestables
 - ✓ Lors de la rédaction, le CA 2016 n'était pas disponible. Sa prise en compte améliore la conclusion de notre étude
 - ✓ Limitation aux 8 premières années : période pertinente car la plus sensible en matière d'investissements et proche des durées de PPI (6 ans)
 - ✓ Rupture anticipée du contrat : erreur de la DDFiP sur l'obligation de verser en une fois l'indemnité de rupture (le contrat prévoit de manière classique un étalement)
 - ✓ Recherche de subventions : travail réalisé par la Ville mais pas pris en compte à ce stade (trop imprécis)

Un contact a été pris pour obtenir un avis positif

Conclusion

- ✓ L'avis FIN INFRA conforte la Ville dans son idée : le marché de partenariat est un véhicule pertinent pour le montage envisagé
- ✓ L'avis de la DDFiP est peu pertinent et comporte des erreurs d'analyse
- ✓ La Ville de Bruay-sur-l'Escaut a raison de recourir au marché de partenariat qui est l'outil optimal pour son projet

Mme le Maire : Avez-vous des questions par rapport à cette présentation. Je vous remercie beaucoup Monsieur PETETIN.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment ses articles 66 et suivants,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment ses articles 143 et suivants,

Vu la délibération n° 2016-79 autorisant Madame le Maire à lancer une procédure de passation d'un marché de partenariat portant sur le financement, la conception, la réalisation et l'exploitation-maintenance du réseau d'éclairage public, des équipements sportifs, des dispositifs de mise en lumière et du réseau de vidéo-protection sur le territoire de la commune,

Vu le rapport d'évaluation du mode de réalisation du projet joint à la délibération n° 2016-79,

Vu l'étude de soutenabilité budgétaire jointe à la délibération n° 2016-7,

Vu l'avis consultatif rendu le 26 janvier 2017 par la Direction départementale des finances publiques joint à la présente délibération,

Vu l'avis consultatif rendu le 2 février 2017 par la Mission d'appui au financement des infrastructures joint à la présente délibération,

Considérant la volonté de la commune de moderniser son parc d'éclairage public et sportif par la mise en place d'équipements performants et sécurisés, de mettre en valeur le patrimoine communal par l'installation de dispositifs lumineux, et enfin la nécessité de renforcer la sécurité publique sur le territoire communal par la modernisation et le développement du parc de vidéo-protection de la ville,

Considérant que la commune s'engage dans une démarche de valorisation de son patrimoine et souhaite réaliser des économies d'énergie par le recours à un contrat global permettant la fixation d'objectifs de performance,

Considérant que le rapport d'évaluation du mode de réalisation du projet démontre la pertinence juridique du recours à un marché de partenariat pour réaliser l'opération envisagée,

Considérant qu'il résulte de ce rapport que le recours au marché de partenariat permet de réaliser des économies par rapport aux autres montages analysés,

Considérant que l'étude de soutenabilité budgétaire démontre la capacité de la commune de supporter sur le budget municipal les coûts engendrés par la mise en œuvre de ce projet,

Considérant qu'en application de l'article 77 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, les avis de la Direction départementale des finances publiques et de la Mission d'appui au financement des infrastructures sont soumis au conseil municipal,

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte des avis rendus sur les études préalables et de confirmer la validation du recours au marché de partenariat pour la réalisation du projet portant sur le financement, la conception, la réalisation et l'exploitation-maintenance du réseau d'éclairage public, des équipements sportifs, des dispositifs de mise en lumière et du réseau de vidéo-protection sur le territoire de la commune.

24 voix POUR - 4 Abstentions

7°) Demande de subvention dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour la mise en sécurité et le remplacement du parc de l'éclairage public vétuste.

Considérant l'article 179 de la loi de finances n°2010-1657 pour 2011 qui a institué la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) ;

Considérant l'article L2334-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le parc d'éclairage public de la ville se compose de 1545 points lumineux dont 1292 sont à remplacer, alimentés par 52 armoires de commande et qu'il convient d'effectuer des mises en sécurité de 37 armoires de commande et de supprimer la vétusté du parc pour des raisons de sécurité,

Considérant que le projet est motivé par des questions de sécurité et d'économie d'énergie à hauteur de 30% par rapport au parc existant,

Considérant que ce projet permettra :

- La réalisation de mise en sécurité, de rénovation, de mise en lumière, et l'installation d'équipement de vidéosurveillance ;
- L'entretien et la maintenance des ouvrages à compter de la signature du contrat (les coûts d'exploitation relatifs à l'éclairage public sont en effet à la charge de l'opérateur dès le début des travaux) ;
- Le gros entretien – renouvellement (GER) à compter de la mise en service suite à la livraison des travaux.

Considérant que sur le plan énergétique, la rapidité d'exécution et les choix techniques opérés par les candidats sont souvent liés aux priorités d'économies d'énergie : il est meilleur pour le bilan énergétique final de réhabiliter en priorité les ouvrages les plus énergivores.

Considérant que le projet se déclinera donc en deux phases :

- La première visera à remplacer les armoires classées en priorité une : il s'agit de celles qui sont les plus énergivores, et qui par conséquent seront remplacées dans un premier temps. Cette phase de travaux est estimée à 1 000 000 d'euros ;
- La seconde visera à remplacer les armoires de priorité deux : ce sont les armoires qui n'auront pas fait l'objet d'une réhabilitation dans le cadre de la 1^{ère} phase. Cette phase est estimée à 500 000 euros.

Considérant que les travaux ainsi divisés permettent de faire fonctionner l'éclairage public de manière distincte, sans rupture.

Considérant qu'il y a lieu de présenter deux dossiers distincts, selon les plans de financements suivants :

	EUROS		EUROS
DEPENSES		RECETTES	
Remplacement des armoires de priorité 1	1 000 000	DETR (40% base de dépôt)	400 000
		Ville de BRUAY sur ESCAUT	600 000
TOTAL H.T	1 000 000	TOTAL H.T	1 000 000

	EUROS		EUROS
DEPENSES		RECETTES	
Remplacement des armoires de priorité 2	500 000	DETR (40% base de dépôt)	200 000
		Ville de BRUAY sur ESCAUT	300 000
TOTAL H.T	500 000	TOTAL H.T	500 000

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 40% dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 correspondant à un montant de 400 000 € H.T d'une part, pour la rénovation des armoires de priorité une, et à un montant de 200 000 € H.T d'autre part, pour la rénovation des armoires de priorité, et à réaliser toutes les démarches nécessaires au recouvrement de cette subvention, ainsi qu'à signer l'ensemble des documents s'y référant.

UNANIMITE

8°) Désignation des représentants au Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'environnement et notamment son article L 333-3,

Vu la dissolution du Syndicat des Communes Intéressés à la réalisation et à la gestion du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut ainsi que son annexe, pris en date du 30 Décembre 2016,

Vu l'article 5 des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Scarpe-Escaut, précisant que les communes, communes associées ou villes-portes sont représentées par un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Considérant l'importance du rôle du délégué qui s'engage à porter la voix de la commune dans les différentes instances du Parc et, réciproquement, à rendre compte, lors des Conseils Municipaux, de l'activité du Parc, et que cette mission est essentielle pour répondre à nos préoccupations,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour représenter la Commune au Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut

Mme le Maire : Je vous propose pour ces désignations de renommer Madame MONCEAU Catherine comme titulaire si elle le souhaite, et Madame Nunziata MENDOLA qui souhaite s'y engager aussi fortement.

UNANIMITE

■ **LOGEMENT**

9°) Autorisation de signature de la convention concernant la mise en œuvre du système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social

Considérant le code général des Collectivités Territoriales,
 Considérant la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009,

Considérant le décret 2010-431 du 29 avril 2010 relatif à la procédure d'enregistrement des demandes.

Considérant le système d'enregistrement des demandes de logement locatif social a fait l'objet d'une réforme importante par la loi de Mobilisation pour le Logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009 (loi MOLLE),

Considérant que cette réforme a prévu l'entrée en vigueur, à compte du 1er octobre 2010, du formulaire unique de demande de logement social et la mise en service, fin mars 2011, dans chaque département, d'un nouveau dispositif informatique d'enregistrement des demandes de logement social et de délivrance du numéro unique,

Considérant que l'objectif de cette réforme est de simplifier les démarches du demandeur de logement, d'améliorer la transparence du processus d'attribution favorisant l'égalité de traitement entre les demandeurs et de permettre une meilleure connaissance quantitative et qualitative des caractéristiques de la demande locative sociale,

Considérant que l'objectif du numéro unique départemental est de permettre :

- la prise en compte de toutes les demandes de logement locatif social,
- leur examen prioritaire en cas d'attente anormalement longue,
- une meilleure transparence dans les attributions,

Considérant le décret 2010-431 du 29 avril 2010 relatif à la procédure d'enregistrement des demandes a prévu des lieux pouvant enregistrer les demandes de logement social et défini les personnes habilitées à enregistrer les demandes de logement social déposées auprès d'eux, notamment les bailleurs, les services de l'Etat désignés par le Préfet, le Département, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale compétents lorsqu'ils ont pris une délibération à cet effet,

Considérant que le projet d'adhésion présenté au Conseil d'Administration du CCAS de BRUAY SUR L'ESCAUT a été approuvé par les membres lors de la séance du 14 décembre 2016,

Considérant que la commune de BRUAY SUR L'ESCAUT est très impliquée dans l'accueil des personnes ou familles en demande de logement social, l'identification et l'instruction de la demande de logement social,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention conclue pour une durée de 1 an et renouvelée par tacite reconduction pour des périodes annuelles.

M. BECOURT : A ce jour, combien y a-t-il en pourcentage de logements sociaux à Bruay ?

Mme le Maire : On doit être à peu près à 33 %. Avez-vous d'autres remarques ?

UNANIMITE

■ **RELATIONS SOCIALES**

10°) Autorisation de signature de la convention cadre entre la Commune et le CCAS de la ville de Bruay sur l'Escaut

Considérant que le CCAS est un établissement public administratif de la Ville de Bruay sur l'Escaut, chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité et de la gérontologie, principalement,

Considérant qu'il exerce l'intégralité de ses compétences en matière d'action sociale générale, telle qu'elle est définie par les articles L.123-4 et L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles ainsi que dans le cadre du décret n°95-562 du 6 mai 1995, qui précise les attributions de cet établissement public,

Considérant que les agents du CCAS sont statutairement rattachés à l'Etablissement public et le CCAS, rattaché à la Ville de Bruay sur l'Escaut, a choisi de maintenir pour ses agents les droits et avantages en vigueur à la Ville de Bruay sur l'Escaut,

Considérant que le CCAS, qui disposait déjà de son Conseil d'Administration et de son budget, a une autonomie de fonctionnement qui lui permet de mieux affirmer sa politique sociale et de davantage valoriser ses interventions sociales,

Considérant que conformément à l'article 25 du décret du 6 mai 1995, qui prévoit que les recettes d'exploitation et de fonctionnement du Centre communal d'Action Sociale peuvent comprendre notamment les subventions versées par la commune, le CCAS reçoit des subventions de la Ville de Bruay sur l'Escaut, évaluées annuellement, afin d'équilibrer son budget de fonctionnement et son budget d'investissement,

Considérant que dans le respect de l'autonomie du CCAS et dans l'intérêt d'une bonne organisation des services, la Ville de Bruay sur l'Escaut s'engage toutefois à apporter au CCAS et pour certaines fonctions son savoir-faire et son expertise,

Considérant que dans ce contexte, il est apparu nécessaire de clarifier et de formaliser dans une convention la nature des liens fonctionnels existants entre le CCAS et les services de la Ville de Bruay sur l'Escaut avec pour objectif de dresser l'étendue et la nature des concours apportés par la Ville au CCAS permettant de donner à ce dernier les moyens de tenir pleinement son action dans ses domaines de compétence,

Considérant que cette convention recense donc toutes les fonctions supports concernées par les concours apportés par la Ville de Bruay sur l'Escaut au CCAS et précise les modalités générales de calcul de ces concours et de leur remboursement par le CCAS, pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} Mars 2017,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Mme le Maire : C'est une délibération pour remettre tout cela au carré et à l'endroit.

UNANIMITE

■ ENSEIGNEMENT – PETITE ENFANCE

11°) Autorisation de signature de la Convention de prestation de service entre la ville et l'association INITIO'ZART pour les Nouvelles Activités Périscolaires

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivité Territoriale,

Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires (JO du 26 janvier 2013),

Vu le décret complémentaire n°2014-457 du 7 mai 2014 portant l'élaboration d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires,

Considérant la volonté municipale de proposer un programme riche pour les accueils périscolaires,

Considérant la répartition du temps périscolaire qui se décompose comme suit :

1^{ère} période du 07 novembre 2016 au 15 décembre 2016		
Ecole maternelle I&F Joliot Curie	Ecole élémentaire Georges Brassens	
lundi de 15h30 à 16h30	mardi de 15h30 à 16h30	jeudi de 15h30 à 16h30
2^{ème} période du 27 février 2017 au 06 avril 2017		
Ecole maternelle Henri Matisse	Ecole élémentaire Emile Zola	Ecole élémentaire C. Monet
lundi de 15h45 à 16h45	mardi de 15h45 à 16h45	jeudi de 15h45 à 16h45
3^{ème} période du 09 mai 2017 au 15 juin 2017		
Ecole maternelle Daniel Fery	Ecole élémentaire Léo Lagrange	Ecole maternelle Paul Langevin
lundi de 15h30 à 16h30	mardi de 15h45 à 16h45	jeudi de 15h30 à 16h30

Considérant la proposition de l'association Initio'Zart de mettre en place des ateliers sur l'initiation au théâtre et l'expression corporelle, l'éveil Musical et les percussions ainsi que la création de jeux de Société,

Considérant qu'il convient de faire appel à un prestataire pour assurer la gestion d'ateliers pédagogiques,

Compte tenu des spécificités des NAP et afin de proposer des ateliers intéressants et ludiques, il est proposé de signer une convention avec l'association Initio'Zart qui œuvre dans le domaine artistique et culturel,

Vu l'avis favorable de la commission enseignement, jeunesse, petite enfance du 2 février 2017,

En conséquence, il est demandé aux membres de l'Assemblée d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec l'association Initio'Zart située au 120 rue des déportés du train de Loos à Valenciennes, représentée par Mme Gaëlle Gratte présidente, à compter du 27 février 2017 jusqu'au 30 juin 2017 pour un montant de 40 € de l'heure.

UNANIMITE

12°) Autorisation de signature du renouvellement de la convention concernant un médecin référent pour le multi accueil « A petits pas »

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et modifiant le code de la santé publique,

Considérant la nécessité de s'assurer le concours d'un médecin référent pour le centre multi-accueil « A petit pas », du 1er mars au 31 décembre 2017,

Considérant que la mission confiée au médecin référent sera fixée à quinze heures maximum par an,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir la rémunération correspondante au travail fourni, et notamment que le médecin référent soit rémunéré à la vacation sur une base horaire brute de 61,28 euros par heure dispensée et que sa rémunération soit versée au semestre sur la base d'un état d'heures que le médecin devra remettre à la responsable de la structure chargée de le vérifier,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention qui précise les missions du médecin référent ainsi que les modalités pratiques,

Il est précisé que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2017.

UNANIMITE

■ **JEUNESSE – TEMPS LIBRE**

13°) Création du Règlement Interieur et du projet pédagogique du lieu d'accueil de loisirs et de proximité de la Ville de Bruay sur l'Escaut

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que, dans l'intérêt des usagers et du respect des règles d'hygiène et de sécurité, il convient de réglementer le bon fonctionnement ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture du service LALP (Lieu d'Accueil de Loisirs et de Proximité),

Considérant l'obligation d'afficher un règlement intérieur dans les locaux du LALP ainsi qu'un projet pédagogique permettant d'expliquer les objectifs éducatifs liés aux activités mises en place,

Considérant que ce règlement et ce projet pédagogique fixent les dispositions prévues qui on trait au fonctionnement pratique des activités du LALP,

Considérant l'avis favorable de la commission en date du 02 février 2017,

Il est demandé à Mesdames et Messieurs les élus d'approuver le règlement présenté en annexe afin qu'il soit appliqué.

UNANIMITE

14°) Tarification du lieu d'accueil de loisirs et de proximité

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la création d'un LALP (Lieu d'Accueil de Loisirs et de Proximité) à compter du 1^{er} Janvier 2017 dans la Ville, afin d'amener une prise en charge éducative adaptée à une partie de la Jeunesse Bruaysienne,

Considérant que dans le but de favoriser l'accessibilité financière de toutes les familles et de bénéficier des subventions de la caisse d'allocation familiale, une tarification modulée en fonction des ressources des familles doit être mise en place à compter du 1^{er} Mars 2017,

Considérant la nécessité de définir les tarifs applicables pour l'année scolaire 2016/2017,

Considérant l'avis favorable de la Commission Jeunesse en date du 02 février 2017,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'adopter la dite tarification.

UNANIMITE

■ **POLITIQUE DE LA VILLE**

15°) Demande de subvention auprès de la Région Hauts de France dans le cadre du contrat de ville 2015 – 2020 pour la Création d'un terrain Multi-sports

Considérant que la municipalité est engagée dans la mise en œuvre du dispositif : Contrat de ville pour les habitants issus des quartiers prioritaires, et qu'elle souhaite procéder au développement d'activités qui s'appuient sur les objectifs du -PTCS- Plan Territorial de Cohésion Sociale - porté par la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole pour la période 2015-2020 et en particulier favoriser la réussite éducative et l'engagement citoyen,

Considérant que la priorité du PTCS retenue est de développer des actions sportives et de découvertes,

Considérant le cadre d'intervention de la Région Hauts de France en faveur des quartiers prioritaires et de veille active de la politique de la ville pour la période 2017-2021, et en particulier l'amélioration du cadre de vie pour une meilleure appropriation des habitants de leur quartier et de leur habitat,

Considérant que l'action consiste à aménager un terrain multi-sports dans le quartier du Pré des Cloches, rue Hoche, dans le périmètre du quartier de veille, afin de renforcer le tissu social et dynamiser le quartier à destination de tout public,

Considérant que cette action a été déposée suite à l'appel à projet de la Région Haut de France en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le cadre du contrat de ville 2015-2020,

Considérant que le Budget prévisionnel de l'action est de 116 319 € HT :

DEPENSES		RECETTES	
Fourniture	116 319 € HT	Région	58 159,50 € HT
		Commune	58 159,50 € HT
TOTAL	116 319 € HT	TOTAL	116 319 € HT

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à demander une subvention auprès des services de la Région Haut de France (dans le cadre du contrat de ville 2015-2020), à mener l'action et à signer les documents s'y rapportant.

UNANIMITE

16°) Demande de subvention auprès de la Région Hauts de France dans le cadre du contrat de ville 2015 – 2020 pour la Création d’un jardin agro-écologique au cœur de la cité Thiers

Considérant que la municipalité est engagée dans la mise en œuvre du dispositif : Contrat de ville pour les habitants issus des quartiers prioritaires, et qu'elle souhaite procéder au développement d'activités qui s'appuient sur les objectifs du -PTCS- Plan Territorial de Cohésion Sociale porté par la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole pour la période 2015-2020.

Considérant que l'action répond à l'orientation 3 du PTCS qui vise à accompagner le renouvellement urbain, l'aménagement urbain, l'appropriation des changements par les habitants, favoriser le vivre ensemble et a pour objet de contribuer à la mise en œuvre de la Troisième Révolution Industrielle (TRI) -Rev3 et de co-construire avec les habitants des stratégies urbaines locales,

Considérant le cadre d'intervention de la Région Hauts de France en faveur des quartiers prioritaires et de veille active de la politique de la ville pour la période 2017-2021

Considérant que l'action répond à la priorité 2 du cadre d'intervention de la Région.

Considérant que les projets co-financés sur ce volet seront des projets peuvent concerner *la réactivation des espaces publics par le développement des espaces verts et de renaturation*

Considérant que les objectifs de l'action sont d'aménager avec les habitants un potager agro-écologique dans un parc situé au centre de la cité Thiers, aux abords immédiat de la MPT afin de favoriser une alimentation plus riche en fruits et légumes dont la culture a été dépourvue de produits phyto-sanitaire tout en proposant une formation au bien manger,

Considérant que la poursuite des aménagements réalisés dans le cadre des travaux ANRU permet de favoriser le lien social entre les habitants,

Considérant que l'action est réalisée en concertation avec les habitants,

Considérant que cette action a été déposée suite à l'appel à projet de la Région Haut de France en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le cadre du contrat de ville 2015-2020,

Considérant que le Budget prévisionnel de l'action est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Action	7 600 €	Région	5 320 €
		Commune	2 280 €
TOTAL	7 600 €	TOTAL	7 600 €

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à demander une subvention auprès des services de la Région Haut de France (dans le cadre du contrat de ville 2015-2020), pour cette action et à signer les documents s'y rapportant.

UNANIMITE

17°) Demande de subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre du Contrat de Ville 2015 – 2020 : Chantiers jeunes pour la valorisation des sites à valeur patrimonial

Considérant que la municipalité est engagée dans la mise en œuvre du dispositif : Contrat de ville pour les habitants issus des quartiers prioritaires, et qu'elle souhaite procéder au développement d'activités qui s'appuient sur les objectifs du -PTCS- Plan Territorial de Cohésion Sociale porté par la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole pour la période 2015-2020.

Considérant que l'action répond à l'orientation 3 du PTCS qui vise à accompagner le renouvellement urbain, l'aménagement urbain, l'appropriation des changements par les habitants, favoriser le vivre ensemble, et dont l'objectif est de co-construire avec les habitants des stratégies urbaines locales,

Considérant que les objectifs de l'action sont de favoriser la mobilité et la motivation nécessaire au parcours d'insertion professionnelle, impliquer les habitants de la cité et notamment 10 jeunes entre 18 et 25 ans en échec scolaire, et de valoriser le patrimoine des cités UNESCO,

Considérant que l'action prévoit la réalisation d'un chantier jeunes et notamment - l'aménagement d'espaces verts dans des cités inscrites par l'UNESCO au patrimoine mondial : (bacs trottoirs, friches, ...) et des travaux de peinture sur les abords de la MPT dans le quartier de Thiers, ainsi que la réalisation d'une application afin de favoriser l'information du public sur les sites inscrits à l'UNESCO ou présentant une valeur patrimoniale. : - cités du rivage – gare d'eau – gare de Thiers sur le chemin des gueules noires,

Considérant que le budget prévisionnel de l'action est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Coût global de l'action	17 126 €	Région	11 300 €
		SIA	1 500 €
		Maisons et Cités	1 500 €
		Commune	2 826 €
TOTAL	17 126 €	TOTAL	17 126 €

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à demander une subvention auprès des services de l'état à mener l'action et à signer les documents s'y rapportant.

UNANIMITE

18°) Demande de subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre du Contrat de Ville 2015 – 2020 : Le numérique vecteur d'emploi

Considérant que la municipalité est engagée dans la mise en œuvre du dispositif : Contrat de ville pour les habitants issus des quartiers prioritaires, et qu'elle souhaite procéder au développement d'activités qui s'appuient sur les objectifs du – PTCS - Plan Territorial de Cohésion Sociale porté par la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole pour la période 2015-2020.

Considérant que l'action répond à l'orientation 1 du PTCS qui vise à assurer les effets d'entraînement sociaux et territoriaux du développement économique,

Considérant que la priorité du PTCS retenue est de développer des actions spécifiques à destination des jeunes et aux formations professionnelles,

Considérant que les objectifs de l'action sont de favoriser l'accès aux pratiques numériques et d'améliorer le niveau de pratique des jeunes, leurs connaissances et utilisation des outils afin de les préparer à intégrer des centres de formation de type -Pop School,

L'action, à destination des jeunes de 16 à 25 ans issus des quartiers prioritaires et déscolarisés, vise à la mise en place d'ateliers de formation (Le makey -makey - Le Code créatif - Le circuit bending - L'électronique - La recherche sur internet - Transmission de savoir - le langage et la culture numérique - Monter son ordinateur), pour une durée de 3 mois de Mars à Mai 2017 et à raison de 10 à 13 heures / Semaine,

Considérant que le coût global de l'action s'élève à 7 480 €, que le montant de la subvention demandée est de 5 984 €, et que la part à charge pour la commune est de 1 496 €,

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à demander une subvention auprès des services de l'état, à mener l'action et à signer les documents s'y rapportant.

M. MARISSIAUX : Juste une petite question pour ne pas mourir bête, qu'est-ce que le Makey – Makey ?

M. LEMAIRE : Le Makey – makey, ce sont des circuits électroniques. Je vous inviter à participer à nos commissions afin de pouvoir discuter et échanger.

M. BECOURT : Une petite intervention, quoi qu'en dise Monsieur LEMAIRE, à la dernière commission, nous étions deux présents. Et on avait posé cette question en demandant un peu plus d'informations.

M. LEMAIRE : Moi je parle de la commission Politique de la Ville, je ne parle pas des autres commissions. Et donc je le répète, venez aux commissions. On vous convoque à peu près 10 à 12 jours à l'avance.

Mme le Maire : L'information est donnée

UNANIMITE

19°) Signature de la convention locale d'utilisation de l'abattement TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés bâties) dans le cadre de la validation du plan d'action du bailleur SIA

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014,

Vu les décrets n°2014-1750 et n°2014-1751 du 30 décembre 2014,

Vu la loi de finance pour 2015,

Vu l'article 1388 bis du code général des impôts,

Vu l'instruction ministérielle relative aux conventions d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (12-06-2015),

Vu le cadre national de références de l'utilisation de la TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la qualité de vie urbaine,

Considérant le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'article 1388 bis du code général des impôts,

Considérant le contrat de ville 2015-2020,

Considérant la délibération validée par le conseil municipal du 6 octobre 2016 et autorisant Madame le Maire à signer la convention locale d'utilisation de l'abattement TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de la CAVM pour la qualité de la vie urbaine,

Considérant que les bailleurs concernés doivent fournir un plan d'action précisant l'utilisation de l'abattement de la TFPB,

Considérant le plan d'action proposé par le bailleur SIA pour la cité du rivage ancienne 167 logements - pour la période 2016-2018. Plan d'action en annexe.

- Accompagnement social individualisé : 9 900 €
- Aménagements des cheminements : 5 000 €
- Entretien des espaces verts en partie privative : 7 600 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer le plan d'action d'utilisation de l'abattement TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de la CAVM pour la qualité de vie urbaine par le bailleur SIA.

UNANIMITE

20°) Retrouver le goût de lire et d'écrire dans le cadre du DRE (Dispositif de Réussite Éducative)

Considérant la volonté du collège Jean Macé de déposer une action auprès du GIP de Valenciennes dans le cadre du Dispositif de Réussite Éducative,

Considérant que le dispositif DRE vise à apporter par ses actions un accompagnement spécifique aux enfants âgés de 2 à 16 ans et à leurs familles et que le public visé par l'action a été repéré par l'équipe pluri-disciplinaire composé d'acteurs éducatifs locaux et du GIP sur des critères précis mettant en évidence le ou les problématiques des jeunes repérés,

Considérant que le suivi de l'action prévoit des évaluations individualisées et régulières dans le cadre des rencontres des équipes pluri-disciplinaire de réussite éducative auxquelles participe le référent municipal et un bilan annuel,

Considérant que le plan de financement de l'action est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Coût global de l'action	3 844 €	Collège	1 317 €
		DRE	1 676 €
		Ville	851 €
TOTAL	3 844 €	TOTAL	3 844 €

Considérant que cette action a reçu un avis favorable de la part des services instructeurs de l'état dans le cadre du dispositif DRE.

Considérant la demande de subvention du collège d'un montant de 851 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à accorder la subvention suivante : Collège 851 €

UNANIMITE

21° Subvention à accorder à l'AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville) dans le cadre du DRE (Dispositif de Réussite Educative) pour l'action : Ambassadeur du livre

Considérant la nécessité de poursuivre l'action « Ambassadeur du livre » engagée depuis 4 ans au sein de l'école Georges Brassens à destination des primaires,

Considérant que cette action s'inscrit dans le cadre du DRE et vise à apporter aux enfants de CP, de CE1 et à leurs familles un accompagnement spécifique avec pour objectif de contribuer à la Prévention de l'illettrisme, de venir en appui aux parents sur les questions liées à la scolarité et de renforcer les liens Parents-Ecole,

Considérant que le suivi de l'action prévoit des évaluations individualisées et régulières dans le cadre des rencontres des équipes pluridisciplinaires de réussite éducative auxquelles participent le référent municipal, et un bilan annuel,

Considérant qu'il convient d'accorder une subvention de 1 000 euros à l'AFEV,

DEPENSES		RECETTES	
Coût global de l'action	5 406 €	DRE	2 000 €
		REGION	1 240 €
		AFEV	761 €
		ETAT	405 €
		COMMUNE	1 000 €
TOTAL	5 406 €	TOTAL	5 406 €

Considérant que cette action a reçu un avis favorable de la part des services instructeurs de l'état,

Considérant la demande de subvention de l'AFEV d'un montant de 1000 €,

Considérant l'avis de la commission concernée,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à accorder la subvention suivante à l'AFEV d'un montant de 1 000 €.

UNANIMITE

■ VIE ASSOCIATIVE - SPORTS

22°) Adoption du tarif et du contrat de partenariat (Sponsoring)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet d'un contrat de partenariat annexé à la présente délibération entre la Ville et avec d'éventuels sponsors,

Considérant qu'il convient de déterminer par avance le cadre des partenariats qui seront mis en place en fixant d'une part, les modalités, et d'autre part, les montants,

Considérant qu'il faut statuer sur l'estimation de la valeur marchande afin de constituer une offre objective,

Considérant que cette offre se décline en trois formules de partenariat telles qu'elles sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Considérant que les produits encaissés seront imputables sur la fonction 024 à l'article 7788 du Budget Communal de l'exercice 2017,

Considérant l'avis favorable de la commission Vie associative – Sport,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver ces tarifs ainsi que les termes du projet de contrat de partenariat, d'autoriser Madame le Maire à solliciter des partenaires pour les futures saisons culturelles, et à signer un contrat pour chaque partenariat convenu.

	Formule 1	Formule 2	Formule 3
Contribution – tarif net sans TVA	1 000 et +	500 € - 1 000 €	0 € - 500 €
VISIBILITE			
Votre logo sur nos supports imprimés	X	X	X
Votre logo sur nos supports WEB	X	X	X
1 Publicité dans les brochures municipales	X	X	
Votre logo le jour de la manifestation	X		

24 voix POUR – 4 Abstentions

TRAVAUX

23°) Autorisation de signature d'une convention de financement pour les travaux de mise en accessibilité de la résidence Gostiaux.

Considérant que la SA du Hainaut est propriétaire d'une résidence pour personnes âgées de 40 logement située à Bruay-sur-l'Escaut, Résidence Lucien Gostiaux, rues Duquesnoy-Proudhon-Sadi Coupez, cadastrées section AH numéros 424 à 443, 448 à 453, et 455 à 468.

Considérant que les voiries et le cheminement piétonnier de cette résidence appartiennent à la commune de Bruay-sur-l'Escaut,

Considérant que compte tenu la vétusté des aménagements extérieurs de la résidence et dans le cadre de la réfection des abords de cette résidence, la commune a sollicité la SA du Hainaut afin de participer financièrement aux travaux d'accessibilité aux logements, du cheminement piétonnier, et à la création de places stationnement PMR,

Considérant que le projet global porte sur :

- Le traitement des voiries, trottoirs, et cheminement jusqu'en pied de façade des logements afin de les rendre accessible
- L'aménagement paysagé
- La mise en place de caméras de surveillance
- L'aménagement du jardin potager

Considérant que les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la ville,

Considérant que lesdits travaux s'achèveront fin Mars 2017,

Considérant que le prix global des travaux est estimé à la somme de 110 000 euros,

Considérant que la SA du Hainaut s'engage à participer à hauteur de 55 000 euros TTC, montant forfaitaire et définitif, payable au démarrage des travaux, le solde sera dû à la réception des travaux.

Considérant que la commune s'engage à participer à hauteur de 55 000 euros TTC, montant forfaitaire et définitif, payable au démarrage des travaux, le solde sera dû à la réception des travaux.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à :

- Signer cette convention de financement pour les travaux de mise en accessibilité de la résidence Gostiaux,
- Subventionner lesdits travaux à hauteur de 55 000 euros TTC, montant forfaitaire et définitif.

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2017.

Mme le Maire : Sur les 110 000 euros de dépenses, la S.A. du Hainaut s'était engagée au départ à une aide de 20 000 euros, on a renégocié dernièrement, on a amené le Directeur sur place et c'est vrai que c'est une valorisation de leur patrimoine également, et on est donc arrivé à une proposition de 50 % et pour eux, ce n'est pas rien.

M. MARISSIAUX : Juste reconnaître que ce sont vraiment de très beaux travaux, je suis passé devant tout à l'heure, et il faut reconnaître qu'on voit la différence. Une question sur les 55 000 euros que verse la Commune, est-ce que cela représente des travaux bien particuliers, ou est-ce que ce sont 55 000 euros qui sont globalisés dans l'enveloppe générale ?

Mme le Maire : C'est globalisé dans l'enveloppe générale. 50 % pour la SA et 50 % pour la commune. Il fallait y passer à ces travaux, ce n'était plus possible de continuer comme cela. Les dalles étaient complètement déformées, les personnes âgées tombaient, le résultat est vraiment formidable, les gens sont enchantés, c'était une urgence et c'est réalisé.

M. LEMAIRE : J'avais lu dans vos tracts lorsque vous vous présentiez comme Maire Monsieur MARISSIAUX, que vous alliez refaire cette Résidence. Elle n'a jamais été refaite. Nous, en 3 ans de mandature, nous avons pu la faire.

Mme le Maire : Aujourd'hui, le principal c'est le résultat pour les personnes âgées. C'est ce qu'il fallait faire.

UNANIMITE

24°) Autorisation de signature de la Convention de partenariat financier entre la Ville de Bruay sur l'Escaut et Valenciennes Métropole dans le cadre de l'opération VIR pour les 12 logements de Maisons et Cités

Considérant que le Programme Local pour l'Habitat de Valenciennes Métropole fait de l'amélioration du parc de logements existant une priorité pour la période 2016/2021 et que dans ce cadre, par délibération du 1 juillet 2016, le Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole, a délibéré en faveur de la mise en place d'un dispositif expérimental de vente d'immeuble à rénover cité Thiers, avec le bailleur Maisons et Cités pour 12 logements de son parc,

Considérant que pour ces 12 logements, le bailleur réalisera, pour le compte de l'acquéreur, un programme de travaux comprenant l'installation d'une chaudière à condensation et d'une VMC hygroréglable, l'isolation des combles, des murs périphériques et des plafonds de cave, le remplacement de la couverture, la mise aux normes électriques, et la rénovation des pièces sanitaires, pour une réhabilitation estimée à 50 000 € HT et un passage des logements d'une étiquette G vers C,

Considérant que ce dispositif participe ainsi au projet global de rénovation de la Cité classée au patrimoine de l'UNESCO, et concourt aux stratégies d'amélioration du parc de logement, de diversification de l'offre et de fluidification des parcours résidentiels en permettant à des ménages modestes d'accéder à la propriété,

Considérant que ceux-ci, éligibles exceptionnellement aux aides de l'ANAH dans le cadre du programme Habiter Mieux, pourront bénéficier de subventions complémentaires en fonds propres de Valenciennes Métropole, dont la participation au dispositif est estimée à 6 000 € par logement soit 72 000 €, tandis que la Région subventionnera chaque logement à hauteur de 5 000 € pour un montant total de 60 000 €,

Considérant qu'afin de faciliter l'accèsion à la propriété des ménages modestes et d'optimiser le prix de vente en adéquation avec le marché local, Bruay-sur-Escaut s'est engagée à accompagner financièrement les ménages acquéreurs par l'octroi de subventions à hauteur de celles proposées par Valenciennes Métropole :

- une aide forfaitaire de 6 000 € pour tout ménage acquéreur.
- pour une participation totale de la ville estimée à 72 000 €.

Considérant que les subventions octroyées par Bruay-sur-Escaut seront préfinancées par Valenciennes Métropole et versées sur la comptabilité de Maisons et Cités, à chaque réhabilitation de logement engagée et qu'elles seraient remboursées par la ville de Bruay-sur-Escaut chaque fin d'année,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de Partenariat entre la ville et Valenciennes Métropole, pour une de 6 mois, renouvelable une fois,
- D'octroyer à tout ménage acquéreur éligible aux aides de l'ANAH une subvention de 6 000 €,
- De rembourser Valenciennes Métropole les montants préfinancés pour le compte de la ville,
- D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget....

Mme le Maire : Simplement une petite modification dans cette convention, c'est sur la durée, il était noté 6 mois, donc c'est 1 an, et par contre on a insisté pour avoir des échanges mensuels avec Maisons et Cités, que ce soit régulier car l'intérêt, c'est que des gens ont emménagé à d'autres endroits, les maisons sont restées vides un peu trop longtemps à mon goût, et bien sûr le vide attire les problèmes sur la place de l'église et dans la Cité. Donc au départ, on était parti sur les 6 mois et c'est vrai que pour une vente ce n'est pas toujours évident. C'est une très belle initiative, l'aménagement de la place est joli, ça s'améliore.

M. BECOURT : Quel sera le prix de vente moyen de ces maisons ?

Mme le Maire : Au départ ce sera 85 000 euros, et après ce sont des propositions de travaux selon les options que les gens prennent.

M. BECOURT : Les travaux ne sont effectués qu'à la condition qu'il y ait un acte de vente. Est-ce que vous n'auriez pas la possibilité de faire baisser un peu le prix pour que ces maisons soient vendues le plus rapidement possible, et qui plus est, à des ménages modestes ?

Mme le Maire : Baisser le prix, c'est impossible parce qu'au départ, elles n'étaient pas annoncées à ce prix-là. Dans les premières réunions, on était à plus de 100 000 euros, on a réussi à descendre aux 85 000 euros.

M. LEMAIRE : Le plus bas, c'était 110 000 euros.

Mme le Maire : A Condé sur l'Escaut, elles sont à 75 000 euros sans rénovation énergétique, pour comparer, pour que vous ayez une idée. Ce n'est pas faute d'avoir essayé. Vous pouvez faire confiance à Pascal LEMAIRE.

M. BIGAILLON : Je ne sais pas si sur le marché on peut trouver une maison rénovée le moins énergivore possible pour 85 000 euros. Je n'ai pas encore vu.

UNANIMITE

25°) Remplacement du nom de la rue « Chemin de l'Ecluse » par l'appellation « rue Hoche prolongée »

Considérant que la rue « chemin l'écluse » est communément nommée « chemin du Halage » par les riverains de la rue,

Considérant les difficultés de localisation rencontrées par les services de secours du SDIS lors du déclenchement informatique des demandes de secours,

Considérant la responsabilité de la commune en termes de sécurité et d'assistance à personne en danger et sa volonté de faciliter l'intervention des services de secours,

Considérant la situation de la rue dans le prolongement de la rue Hoche,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à :

- Remplacer le nom de la rue « chemin de l'écluse » par l'appellation « rue Hoche prolongée »

Mme le Maire : C'est une question pratique pour les véhicules de secours.

UNANIMITE

Mme Le Maire : On passe aux deux derniers points déposés sur table.

26°) Demande d'attribution de réserve parlementaire pour la mise en place d'une signalétique de sécurité aux abords des écoles auprès de Monsieur BOCQUET

Considérant que la sécurisation des abords des bâtiments publics est une préoccupation majeure de la ville,

Considérant que les écoles sont peu signalisées et que la sécurisation aux abords de celle-ci doit être renforcée, notamment sur la rue Jean Jaurès,

Considérant qu'au vu de ces éléments, il y a lieu de mettre en place une signalétique attirant l'attention des automobilistes les invitant à ralentir à proximité des 8 écoles, pour un montant de 27 623.28 € correspondant à la mise en place de totem, de figurines, de signalisation et de poteaux de type « crayons »,

Considérant que la subvention sollicitée au titre de la réserve parlementaire s'élève à 12 000 € hors taxes.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Madame le maire à solliciter une subvention de 12 000 € au titre de la réserve parlementaire ;
- De signer les documents nécessaires pour l'obtention de cette subvention.

UNANIMITE

27°) Demande d'attribution d'une réserve parlementaire pour la création d'un terrain multisports auprès de Valérie LETARD

Considérant que la ville de Bruay sur Escaut a à cœur d'améliorer le cadre de vie de ses habitants, en renforçant le sentiment de vivre ensemble,

Considérant que la ville possède un collège et de nombreuses écoles élémentaires pour un peu plus de 1400 élèves pratiquant les disciplines extérieures des programmes d'EPS (Education Physique et Sportive) dans des conditions inadéquates,

Considérant que les 2 terrains sont aujourd'hui en saturation et ne répondent pas de manière satisfaisante à l'évolution des pratiques sportives,

Considérant que dans ce contexte, la commune doit adapter les équipements sportifs aux exigences techniques, tout en tenant compte des contraintes,

Considérant que la ville cherche à atteindre plusieurs objectifs :

- Assurer une meilleure répartition des entraînements sur les terrains sportifs pour les collégiens et les clubs.
- Améliorer les conditions techniques des infrastructures existantes en prenant en compte l'exigence réglementaire d'accessibilité.

- Améliorer les infrastructures existantes en termes de performances par l'amélioration des sols sportifs, de l'accueil des usagers, des conditions d'entraînements.

Considérant que pour répondre à ces objectifs, il y a lieu d'installer un terrain multisports rue Hoche,

Considérant que le projet comprend la fourniture et la pose d'un espace multisports, en acier galvanisé adapté à la pratique de plusieurs sports comme le football, le handball, le basket-ball, le volley-ball, et l'implantation de mobilier urbain (bancs, corbeilles), ainsi qu'une aire de jeux, skate, et une zone de fitness,

Considérant que le montant du projet est de 116 319 € H.T,

Considérant que la subvention sollicitée au titre de la réserve parlementaire s'élève à 12 000 € hors taxes,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Madame le maire à solliciter une subvention de 12 000 € au titre de la réserve parlementaire.
- De signer les documents nécessaires pour l'obtention de cette subvention.

UNANIMITE

Pas de questions diverses. La séance est levée. Bonne soirée à tous.

Le Secrétaire de Séance,

M. LAURENT.